

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input type="checkbox"/>            | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     |   |

*Complet*

JOURNAL

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

---

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

VOLUME CINQUIEME - 1886



MONTRÉAL

C. O. BEAUCHEMIN & FILS, ÉDITEURS - PROPRIÉTAIRES

256 ET 258, RUE SAINT - PAUL

---

1886

MAISON FONDÉE EN 1842.

38  
C. O. BEAUCHEMIN & FILS

LIBRAIRES-ÉDITEURS

256 et 258, Rue Saint-Paul

---

ATELIERS :

22, 24 ET 26, RUE SAINT-GABRIEL

**Montréal.**

---

Nous avons l'honneur de vous informer que la société existant entre MM. C. O. BEAUCHEMIN, J. M. VALOIS et L. J. O. BEAUCHEMIN, sous le nom de BEAUCHEMIN & VALOIS, a été dissoute, d'un commun accord le 27 avril dernier.

Les affaires seront continuées au même endroit par MM. C. O. BEAUCHEMIN et L. J. O. BEAUCHEMIN, sous les nom et raison sociale de C. O. Beauchemin & Fils.

Les soussignés profitent de cette circulaire pour vous remercier du généreux encouragement que vous avez bien voulu accorder à l'ancienne maison, et osent espérer que vous voudrez bien leur continuer votre patronage.

Nous continuerons, comme par le passé, à donner notre attention particulière aux départements suivants :

**LIBRAIRIE :** Ouvrages religieux et littéraires, Livres de prières, Livres de récompense, Livres de médecine, Livres de droit, Bibliothèque de la littérature canadienne, Livres classiques, etc, etc.

**PAPETERIE :** Livres de compte, Registres, Cahiers, Carnets, Fournitures de bureaux, Plumes, Encre, Encriers, Fournitures pour les écoles.

**TAPISSERIES** américaines, canadiennes et anglaises.

**ALBUMS** à photographies, un grand choix.

**CARTES à JOUER** françaises, anglaises, américaines et canadiennes.

**IMPORTATION GÉNÉRALE.**—Spécialité de la commission en librairie pour les maisons d'éducation, à des conditions avantageuses.

**IMPRIMERIE ET RELIURE :** Ces départements continueront à être tenus sur un ton de première classe, et les améliorations nombreuses que nous y avons apportées nous permettent de vous garantir que les impressions de tous genres, reliures, livres de compte, registres, dont vous daignerez nous confier l'exécution, seront faits avec soin, élégance et promptitude.

Vu la facilité que nous avons de pouvoir *Fabriquer* nos marchandises nous-mêmes, ou de les *Importer Directement*, nous sommes en mesure de les vendre à des prix qui, nous osons l'espérer, vous donneront satisfaction.

Dans l'attente de vos ordres qui seront exécutés avec soin et promptitude, veuillez nous croire, avec considération,

Vos tout dévoués,

**C. O. BEAUCHEMIN & FILS.**

# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. V.

MONTREAL, MAI 1886.

N° 1.

## SOMMAIRE

AVIS IMPORTANT.—A NOS LECTEURS.—ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Nominations diverses — Erection et délimitation de municipalités scolaires, etc, etc — Membres du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique — Personnel du département de l'Instruction publique — Bulletin de l'inspection des écoles, formule de 1885 — Bureau des examinateurs catholiques de Montréal, séance du 4 courant — Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, année 1884-85 — Mémoire sur la loi établissant un Fonds de retraite pour les fonctionnaires de l'enseignement primaire — Ecoles relevant des commissaires catholiques de Montréal — L'exposition coloniale de Londres — Ouverture de l'exposition coloniale — Catalogue de l'exposition scolaire de la province de Québec à Londres. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : Dictées d'orthographe usuelle — Dictées syntaxiques — DIVERS : Fête des arbres à l'Académie commerciale de Montréal. — CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — ANNONCES.

## AVIS IMPORTANT

*Les personnes qui voudront bien encourager cette publication en s'y abonnant, sont instamment priées d'adresser sans retard à Messieurs C. O. Beauchemin et Fils, rue Saint-Paul, numéro 256, le montant de leur abonnement, soit UNE PIASTRE.*

*Ceux à qui le présent numéro est adressé et qui ne jugeront pas à propos de s'abonner, sont priés de le renvoyer à l'adresse ci-dessus, en ayant soin de mettre sur la bande le mot Refusé, avec leurs nom, prénom et adresse.*

## A NOS LECTEURS

C'est avec un vif regret que les instituteurs de la région de Montréal, et même de toute la province de Québec, ont vu la suspension de la publication du *Journal de l'Instruction publique*. Les regrets du personnel enseignant ont été partagés par tous ceux qui, s'occupant, de loin ou de près, de la question vitale de l'Instruction publique, aimaient à trouver, dans la collection du Journal, les renseignements dont ils avaient besoin.

Nous avons donc la confiance que tout le monde accueillera comme une bonne nouvelle, l'annonce de la reprise de cette publication, qui se fera sur le même plan et dans les mêmes conditions que par le passé.

On y trouvera, comme autrefois, les actes et documents officiels intéressant l'enseignement, le compte-rendu des sessions du Conseil de l'Instruction publique (comité catholique), des bureaux d'examineurs et des conférences d'instituteurs, les changements qui s'opèrent dans le personnel enseignant, des articles de pédagogie et d'enseignement, des études sur diverses questions grammaticales ou autres, des dictées d'orthographe et des exercices d'analyse, des problèmes d'arithmétique et d'algèbre, des modèles d'exercices scientifiques et de leçons de choses, des statistiques diverses et des lectures intéressantes.

Nos mesures sont prises pour que nous puissions offrir à nos abonnés des appréciations sérieuses sur tout ce qui peut intéresser le corps enseignant, non seulement au Canada, mais aussi dans les di-

verses autres contrées. Nous espérons pouvoir commencer bientôt la publication d'un travail spécial sur l'organisation de l'enseignement primaire dans la province. Les phases successives de la question des pensions de retraite seront exposées avec soin. Nous donnerons aussi des aperçus d'une *Méthode nationale de Dessin*, qui est en cours de publication.

Nous devons, en terminant, faire appel aux personnes de bonne volonté; car il est évident qu'une publication comme celle que nous entreprenons de continuer, ne saurait se faire sans donner lieu à de très grands frais. Nos anciens éditeurs, MM. J. B. Rolland et fils, par suite de la négligence ou de l'irrégularité qu'un grand nombre d'abonnés ont apportée à solder leur compte, ont éprouvé des pertes assez considérables, et ont dû cesser d'éditer le Journal. Nous avons assez de confiance en nos amis pour espérer que les abonnements seront payés à temps, pour permettre aux nouveaux éditeurs, MM. C. O. Beauchemin et fils, de continuer la publication. Conformément à la règle générale suivie dans les divers pays de l'Europe, le Journal ne sera envoyé qu'aux personnes qui auront payé l'abonnement. C'est la condition indispensable d'existence pour une telle publication.

A l'appui des quelques mots que nous adressons plus haut à nos lecteurs, on nous permettra de reproduire ici un article que publiait le journal *La Minerve* au moment de la disparition du *Journal de l'Instruction publique*. L'article est du 8 janvier 1885, et porte pour titre :

#### L'INSTRUCTION PUBLIQUE

"S'il est vrai que le journal soit aujourd'hui le *livre d'école de ceux qui n'y vont plus*, la disparition de la revue pédagogique publiée par MM. Rolland et fils devra affecter grandement ceux qui ont à cœur le développement intellectuel du Canada.

"Le *Journal de l'Instruction publique* était plus qu'un livre d'école, c'était un guide pour les instituteurs eux-mêmes, guide d'autant plus acceptable que, sous le rapport de la pédagogie, il s'inspirait aux sources les plus classiques, et que, sous le rapport du bas prix, il n'avait pas de concurrents.

"Comme livre d'école, il initiait aux sciences, à l'histoire, à la littérature et à

la philosophie même, ceux que leur jeune âge ou leur manque d'expérience empêchait de goûter ces choses telles que traitées dans les ouvrages complexes des grands maîtres. Comme tel encore, il vivait dans la mémoire des classes instruites la connaissance de ces formules dites élémentaires, dont le souvenir s'efface graduellement, et sans lesquelles l'esprit engagé dans la recherche de la vérité arithmétique, mathématique ou autre, perd un temps précieux.

"Mais c'est surtout comme guide des instituteurs que le *Journal de l'Instruction publique* comptait dans la presse. C'est un titre que nous tous, ses confrères, aurions pu lui envier si les polémiques de chaque jour nous en avaient donné le loisir.

"Nous ne saurions annoncer la disparition de cette revue pédagogique sans marquer à ses éditeurs-propriétaires et à ses rédacteurs, les regrets qu'elle nous inspire.

"Puisse l'œuvre dont le *Journal de l'Instruction publique* était le zélateur ne pas trop souffrir du vide ainsi créé dans les rangs de la presse!"

#### ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

##### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 27 avril dernier (1886), de nommer le Rév. James Hepburn, de Magog, comme membre de la division protestante du bureau des examinateurs de Sherbrooke, en remplacement du Rév. Buxton B. Smith, qui a quitté la Province, et le Rév. Edward McManus, de Portage du Fort, comme membre de la division protestante du bureau des examinateurs de Pontiac, en remplacement du Rev. R. Acton, qui a quitté le district.

##### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5<sup>e</sup> sec. 41 Vic., ch. 6*

Eriger en municipalité scolaire distincte le "canton Massé," dans le comté de Rimouski, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme canton.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5<sup>e</sup> sec., 41 Vict., chap. 6.*

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom des "Ecors," l'arrondissement No 5 de la paroisse de "Saint-Vincent de Paul", dans le comté de Laval, comprenant tous les terrains depuis celui de Pierre Chartrand, ou héritiers, jusqu'à celui d'Isaïe Desnoyers, les deux inclusivement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5<sup>e</sup> sect., 41 Vict., ch. 6.*

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Elzéar," l'arrondissement No 3 de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, comté de Laval, comprenant les terrains de la côte Saint-Elzéar, depuis celui de Joseph Baurton dit Major jusqu'à celui de Joseph Bisson, les deux inclusivement, et dans la côte Saint-François, depuis celui de Jean-Bte Hotte jusqu'à celui de François-Xavier Charbonneau, tous deux inclusivement, plus ceux de la concession des "Grandes Prairies," dans la dite paroisse de Saint-Vincent de Paul.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5<sup>e</sup> sec., 41 Vict., ch. 6.*

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "La Grande Côte," l'arrondissement No 4 de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, comté de Laval, comprenant les terrains de Toussaint Charbonneau (Montée Labelle), jusqu'à celui de Azarie Chartrand, tous deux inclusivement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5<sup>e</sup> sect., 41 Vict., ch. 6.*

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Côte Saint-François," l'arrondissement No 2 de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, dans le comté de Laval, comprenant les terrains de Pierre Archambault, du "Bas de Saint-François" (No 337 du cadastre), jusqu'à celui de Césaire Charbonneau, du "Haut de Saint-François," tous deux inclusivement, et depuis celui de François Paquette, du "Haut de Saint-Elzéar," jusqu'à celui de Joseph Auclair, du "Bas de Saint-Elzéar," tous deux inclusivement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5<sup>e</sup> sec., 41 Vict., ch. 6.*

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom du "Village de Saint-Vincent de Paul," l'arrondissement No 1 de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, dans le comté de Laval, com-

prenant les terrains de Pierre Légaré (les Ecors), jusqu'à celui de Toussaint Labelle, (Montée de la Grande Côte, ou "Montée Labelle"), tous deux inclusivement.

BUREAU DU SECRETAIRE.

Québec, 7 mai 1886.

Avis public est par le présent donné, qu'il a plu à son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en Conseil, en date du 6 mai courant (1886), de nommer M. Joseph Prémont, inspecteur des écoles catholiques de la cité de Québec, de celles de Saint-Sauveur et de Saint-Roch Nord et de celles du comté de Montmorency, à dater du premier mai courant.

PH. J. JOLICEUR,

Assistant-Secrétaire.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par ordre en conseil en date du 6 mai courant (1886), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Comté d'Ottawa, La Nativité, du canton Joly. — M. Augustin Lauzon, en remplacement de M. Damien Jérôme.

Comté de Shefford, Saint-Valérien de Milton. — M. Alphonse L'Hérault, en remplacement de M. Hilaire Roy.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Avis de demande d'annexions et de délimitations de municipalités scolaires en vertu de la 5<sup>e</sup> sec., 41 Vict., ch. 6.*

Distraire de la municipalité scolaire de Saint-Sébastien d'Aylmer, dans le comté de Beauce, les lots No 1 jusqu'à celui No 25 inclusivement, dans le neuvième rang du canton Gayhurst, et tous les lots formant le dixième rang du dit canton de Gayhurst, et de les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Saint-Samuel, de Gayhurst, dans le dit comté de Beauce.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Avis de demande de délimitations, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5<sup>e</sup> section, 41 Vict., ch. 6.*

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Alphonse de Granby, dans le comté de Shefford, les lots suivants, savoir : les lots Nos 18, 17 et 16, du 6<sup>ème</sup> rang du township de "East Farnham," dans le comté de Brome, ainsi que les lots Nos 15, 16 et 17, du premier rang du township de Granby (dit comté de Shefford), et le lot No 14, aussi du premier rang du dit township de Granby, municipalité scolaire de Granby, et de les annexer pour les fins scolaires au township de "East Farnham," dans le dit comté de Brome. Cette annexion devant prendre effet le 1er juillet (1886).

## AVIS

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Détacher les lots Nos 24, 25, 26, 27 et 28, du 1er rang, et les lots Nos 25, 26, 27 et 28, du deuxième rang de la municipalité de Clarendon, comté de Pontiac, et les annexer à la municipalité du Portage du Fort, même comté, pour fins scolaires.

## BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 17 mai 1886.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, de nommer Eugène Crépeau, écuyer, Conseil de la Reine, à la charge de membre de la section catholique du conseil de l'instruction publique.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 17 mai courant (1886), d'ordonner que le bureau des examinateurs de Stanstead, soit organisé en deux divisions, l'une catholique romaine et l'autre protestante, et ce, conformément à la section 108 du chapitre 15 des Statuts refondus pour le Bas-Canada.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 17 mai courant (1886), ériger en municipalité scolaire le "Canton Massé," dans le comté de Rimouski, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme tel canton.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Avis de demande de délimitation et d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5<sup>e</sup> sec., 41 Vict., ch. 6.*

Ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Village de Sainte-Pudentienne," dans le comté de Shefford, avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation en date du douze de janvier dernier (1886), et en plus l'annexion des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, et la moitié ouest du lot No 6 du premier rang de Roxton, et la partie du lot No 1 qui ne fait pas déjà partie du village, et les lots Nos 2, 3, 4 et 5, du deuxième rang de Roxton, la moitié sud des lots Nos 1, 2, 3 et 4, du troisième rang de Roxton, le lot No 1 du premier rang de Milton, les trois quarts du lot No 2, du deuxième rang de Milton, et le lot No 1 du troisième rang de Milton.

## MEMBRES DU COMITÉ CATHOLIQUE

## DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'honorable Gédéon Ouimet, surintendant, président,

Mgr l'Archevêque de Québec,  
Mgr l'Évêque de Trois-Rivières,  
Mgr l'Évêque de Rimouski,  
Mgr l'Évêque d'Ottawa,  
Mgr l'Évêque de Sherbrooke,  
Mgr l'Évêque de Saint-Hyacinthe,  
Mgr l'Évêque de Montréal,  
Mgr l'Évêque de Chicoutimi,  
Mgr l'Évêque de Nicolet,  
Mgr N.-Z. Lorrain, évêque, vic. ap. de Pontiac,  
Sir N. F. Belleau,  
L'honorable P.-J.-O. Chauveau,  
L'honorable Charles-B. de Boucherville, M.S.,  
L'honorable Thomas Ryan, M.S.,  
L'honorable juge L.-A. Jetté,  
Joseph G. Bossé, C.R., M. P.,  
Peter S. Murphy, écuyer,  
Dr Charles F. Painchaud.  
Eugène Crépeau, écuyer.

Dr Louis Giard, secrétaire-archiviste,  
Paul de Cazes, assistant-secrétaire.

## PERSONNEL DU DÉPARTEMENT

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA PROVINCE  
DE QUÉBEC

L'honorable Gédéon Ouimet, surintendant;  
Paul de Cazes, secrétaire;  
Elson I. Rexford, secrétaire;  
L. Devisme, premier commis expéditionnaire,  
bibliothécaire;  
F. X. Couillard, préposé à la statistique;  
J. H. Richardson, comptable;  
L. J. Prégen, archiviste;  
R. Lamontagne, assistant-comptable;  
L. Lefebvre, commis de la comptabilité;  
P. Prévost, commis;  
W. G. L. Paxman, commis;  
A. Doré, messenger;  
D. Bittner, messenger;  
Joseph Blouin, messenger.

## BULLETIN D'INSPECTION DES ÉCOLES

## FORMULE DE 1885

1. Municipalité de..... comté de.....
2. Numéro de l'arrondissement..... Degré de Pécole...
3. L'école est-elle sous le contrôle des commissaires ou des syndics ?...
4. Quel mode d'enseignement y suit-on ? (1)...

(1) Dire si l'enseignement est individuel, simultané ou mutuel.

5. Nom du titulaire... Degré de son brevet... Date de son brevet... Quel est le Bureau d'examineurs ou l'école normale qui le lui a délivré?... Est-il compétent?... Depuis quand enseigne-t-il dans l'école?... Quel est son traitement?... Son engagement est-il fait par écrit?... Pour combien de mois?...
6. Total des élèves inscrits... Garçons... Filles... Assistance moyenne...
7. Nombre d'élèves du 1<sup>er</sup> degré... 2<sup>e</sup> degré... Modèle... Académique...
8. Nombre d'élèves de 1<sup>re</sup> année... 2<sup>e</sup>... 3<sup>e</sup>... 4<sup>e</sup>... 5<sup>e</sup>... Autres années...
9. Dans quelle langue se donne l'enseignement?... Nombre d'élèves étudiant les deux langues... Garçons... Filles...
10. Nombre d'élèves étudiant les matières suivantes : (2) *Lecture* : depuis l'A B C jusqu'à la lecture courante... lisant couramment... — *Ecriture* : apprenant à écrire... écrivant couramment... — *Grammaire* : notions élémentaires... syntaxe... — *Mathématiques* : calcul mental... numération... règles simples... règles composées... fractions... règles de commerce... Algèbre... Géométrie... — *Traité des livres* : notions élémentaires... partie simple... partie double... — *Histoire* : histoire sainte... histoire du Canada... Autres histoires... Géographie... — *Éléments du Dessin* : Dessin linéaire et industriel... — *Agriculture* : Leçons de choses...
11. Date de la visite... Durée de la visite...
12. Quand a eu lieu le dernier examen public?...
13. La discipline de l'école est-elle bonne?... Y a-t-il progrès?...
14. Etat de la maison... Etat du mobilier...
15. A quelle distance la maison d'école est-elle du chemin?...
16. Quelle est la superficie du terrain où est construite la maison d'école?... Y a-t-il des arbres sur ce terrain, et combien?...
17. Les élèves sont-ils bien pourvus de livres?... Des autres fournitures d'écoles?...
18. L'école est-elle pourvue de cartes géographiques?... D'un globe?... D'un tableau noir?... D'une armoire?... D'une horloge?...
19. Le journal d'appel est-il bien tenu?... Conserve-t-on les archives?...
20. Le secrétaire-trésorier tient-il bien les comptes?... Est-ce d'après la méthode officielle?...
21. Y a-t-il des arrérages?... Quel en est le chiffre?...

**BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL**

MEMBRES DU BUREAU :

- MM. l'abbé L. W. Leclaire, président ;  
 U. E. Archambault, vice-président ;  
 l'abbé S. Rouleau,  
 l'abbé J. Quinlivan.  
 F. X. Valade,  
 W. Fahey,  
 A. D. Lacroix, secrétaire.

(2) M. l'inspecteur devra mentionner, dans ses remarques, les matières non spécifiées ici qui sont enseignées dans l'école ; et quand certaines exigences du programme scolaire ne sont pas remplies, en donner les raisons.

Séance du 4 mai 1886

MEMBRES PRÉSENTS :

- MM. U. E. Archambault, vice-président ;  
 l'abbé J. Quinlivan,  
 F. X. Valade,  
 W. Fahey,  
 A. D. Lacroix, secrétaire.

CANDIDATS BREVETÉS

ÉCOLE MODÈLE

1<sup>re</sup> Classe

- |                            |           |
|----------------------------|-----------|
| MM. Louis Siméon Charland, | Français  |
| Amédée Girard,             | do        |
| Dlle Eva M. Clancy,        | Anglais.  |
| " Cécile Chartrand,        | Français. |
| " Orise Cousineau,         | do        |
| " Marie Louise Déry,       | do        |
| " Emma Jane Moore.         | Anglais   |

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

1<sup>re</sup> Classe

- |                              |           |
|------------------------------|-----------|
| Dlle Cécilaine Pelletier,    | Français. |
| " Mary McCovic,              | Anglais.  |
| " Hedwidge Daigneau,         | Français. |
| " Euchariste Codebaecq,      | do        |
| " Marie Angéline Desrochers, | do        |
| " Hannah Driscoll,           | Anglais.  |
| " Angéline O'Brien,          | Français. |
| " Emélie Beaulne,            | do        |
| " Marie Eléonore Rochon,     | do        |
| " Adèle O'Brien,             | do        |
| " Adèle Monet,               | do        |
| " Marie Elmina Legaré,       | do        |
| " Octavie Mirault,           | do        |
| " Marie Malvina Charst,      | do        |
| " Victoire Lanthier,         | do        |
| " Virginie Lefebvre,         | do        |
| " Mary Eleonor Killan,       | Anglais.  |
| " Marie Zaïde Archambault,   | Français  |
| " Mary Flora McKillop,       | Anglais.  |
| " Christiana Rankin,         | do        |
| " Délia Vanchestasing,       | Français, |
| " Odile Giroux,              | do        |
| " Pamela Généreux,           | do        |
| " Rose Anna Latour,          | do        |
| " Marie Emélie Chartrand,    | do        |
| " Germaine Lefebvre,         | do        |
| " Rose Anne Gendron,         | do        |
| " Emélie Trudeau,            | do        |

N.B.—Plus un candidat qui n'a pas encore produit ses certificats.

## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

2<sup>e</sup> Classe

M. Jean Joseph Denoncourt,	Français
Dlle Marie Rose Ladouceur,	do
“ Marie Desrosiers,	do
“ Adélina Tallard,	do
“ Marie Olivine Auger,	do
“ Marie Albina Fournel,	do
“ Georgina Richard,	do
“ Christine Vézina,	do
“ Isabella Galvin,	Anglais.
“ Marie Valérie Ménard	Français.
“ Clémentine Clavel,	do
“ Clémentine Léveillée,	do
“ Marie Hermélie Lachaine,	do
“ Délia Daigneault,	do

Québec, les tableaux formant annexes à ces rapports, et enfin les procès-verbaux des comités du Conseil de l'Instruction publique.

Nous communiquerons à nos lecteurs ceux de ces documents qui paraîtront le plus devoir les intéresser; et d'abord nous allons donner une analyse du Rapport lui-même, qui porte la date du 15 novembre 1885.

## APERÇU GÉNÉRAL

Dès le début, l'honorable Surintendant constate que “l'état actuel de l'instruction dans la province est aussi satisfaisant que possible... Depuis quelques années, il se produit un mouvement très accentué, tant dans le nombre des institutions scolaires que dans celui des élèves qui les fréquentent.”

En effet, d'après les tableaux insérés dans le Rapport, le nombre des municipalités scolaires qui était de 1 091 en 1884, est monté à 1 101 en 1885; celui des arrondissements scolaires est passé de 4 701 à 4 768; le nombre des institutions de 5 079 à 5 131, et celui des élèves, qui était de 252 932 en 1884, a été de 258 099 en 1885.

“Une marche ascendante non moins considérable s'est aussi manifestée dans le nombre des élèves qui étudient les principales matières du programme scolaire.”

L'état ci-dessous fait voir le montant que le Gouvernement a appliqué aux fins de l'instruction publique dans la Province, pendant l'année scolaire 1884-85 :

Education Supérieure.....	\$ 78 410
Ecoles communes.....	160 000
Aide aux municipalités pauvres.....	6 000
Ecoles normales.....	42 000
Instituts des sourds-muets et des aveugles.....	13 200
Livres de récompense.....	4 500
Pensions des instituteurs.....	8 000
Inspection des écoles.....	29 350
Conseil de l'Instruction publique.....	1 500
Revenus des licences de mariage.....	8 605
Journaux d'Instruction publique.....	900
Ecole polytechnique de Montréal.....	500
<b>TOTAL.....</b>	<b>352 965</b>

Voici la valeur successive de la somme allouée par le Gouvernement en faveur de l'instruction publique pour les cinq derniers exercices scolaires :

## RÉSUMÉ.

	Candidats qui ont réussi.	Candidats qui ont failli.	Total.
Ecole modèle.....	7	0	7
Ecole élémentaire.....	43	22	65
<b>Totaux.....</b>	<b>50</b>	<b>22</b>	<b>72</b>

## RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ANNÉE 1884-85

Nous avons reçu une copie du *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'année 1884-85*. Le volume, qui a près de 500 pages, contient, outre le Rapport proprement dit, le personnel du Département de l'Instruction publique, la liste des membres du Conseil de l'Instruction publique (comité catholique et comité protestant); puis les rapports annuels de 35 inspecteurs d'écoles, avec les statistiques générales; le sommaire des statistiques fournies par les secrétaires-trésoriers pour les écoles communes, la statistique des établissements dits d'Education supérieure, les rapports sur les écoles normales Laval, Jacques-Cartier et McGill, divers petits tableaux, les rapports des Commissaires d'écoles de Montréal et de

En 1880-81	\$ 342 729
En 1881-82	342 855
En 1882-83	354 377
En 1883-84	352 548
En 1884-85	352 965

LES RAPPORTS DES INSPECTEURS

“La plupart des inspecteurs d'écoles s'accordent à dire qu'ils ont constaté, pendant ces dernières années, une amélioration très sensible dans l'état des maisons d'école et du mobilier scolaire. Ils se plaisent à reconnaître que les écoles sont beaucoup mieux tenues et administrées, et ils attribuent ce changement avantageux, ainsi que l'augmentation relativement considérable du nombre des élèves qui les fréquentent et étudient les différentes branches du programme scolaire, aux avertissements que les renseignements précis fournis par les bulletins d'inspection ont permis d'adresser, à l'occasion, aux commissaires et syndics d'écoles.

“Tous déplorent néanmoins l'intrusion, dans la plupart des municipalités, d'institutrices non brevetées, dont le nombre tend à augmenter encore; résultat déplorable de la modicité des traitements offerts, qui a eu pour effet aussi d'éloigner de l'enseignement les instituteurs laïques.

M. le Surintendant avait proposé, et la plupart des inspecteurs semblaient être de son avis, d'établir un *minimum* de traitement, comme le seul moyen de réagir contre cet état de choses déplorable. “Mais, ajoute l'honorable M. Ouimet, M. l'inspecteur Gay trouve, non sans raison, qu'il y aurait quelque difficulté à mettre ce projet à exécution; et ses objections acquièrent une certaine valeur, vu l'exiguité des subventions accordées aux municipalités sur le fonds des écoles communes.” En effet, l'octroi législatif est de 10 à 15 piastres par école, et les augmentations imposées aux commissaires pour atteindre le *minimum* seraient le plus souvent d'une cinquantaine de piastres; dans la plupart des cas, les commissaires d'école aimeraient mieux perdre l'octroi de 15 piastres que d'avoir à augmenter de 50 piastres le traitement de leurs institutrices. D'où il suit, d'après M. Gay, que les moyens coercitifs ne sauraient être ni praticables ni utiles.

“Une chose sur laquelle tous les inspecteurs semblent être d'accord, c'est l'a-

vantage que les instituteurs et institutrices retireraient de cours ou conférences pédagogiques régulièrement organisés.” Pour les instituteurs et les institutrices catholiques, ces conférences pourraient être faites par les inspecteurs; mais pour en couvrir les frais indispensables, il faudrait une certaine somme, que l'honorable surintendant évalue à 2 000 piastres.

SUBVENTION AUX ECOLES COMMUNES

“Malgré la part assez large que le Gouvernement fait à l'éducation, il serait à désirer néanmoins qu'il vînt d'une manière plus efficace encore en aide aux contribuables, en augmentant le chiffre de l'allocation faite aux écoles élémentaires, proportionnellement à l'accroissement de la population.

“En 1875, l'allocation, qui était de 155 000 piastres, représentait un peu plus de 13 centins par tête de la population, qui comptait alors 1 191 516 âmes, ce qui donnait une moyenne de \$164,90 à chacune des 940 municipalités existant à cette époque.

En 1885, la population est de 1 359 027 âmes; l'allocation du Gouvernement est de 160 000 piastres, mais cette allocation comprend 21 600 piastres ayant des destinations spéciales; la part des écoles communes se trouve donc réduite à 138 400 piastres, ce qui donne environ 10½ centins par tête, et \$125,70 à chacune des 1101 municipalités scolaires existant aujourd'hui.

Ainsi, en 5 ans, l'allocation par tête a diminué de 3 centins, ou 23%, et par municipalité, la diminution a été de \$39, 20, soit de 23,80%.

“L'aide que le Gouvernement accorde à l'instruction élémentaire, utile à toutes les municipalités scolaires, est indispensable à un certain nombre d'entre elles, qui sont dans une pénurie telle que, même avec ce secours, elles ne peuvent convenablement satisfaire aux conditions que réclame le bon fonctionnement des écoles, et en sont réduites à offrir des traitements si modiques qu'il leur est impossible de se procurer des instituteurs ou institutrices capables de bien diriger leurs écoles.

“De plus, comme la retenue de la subvention est le seul moyen coercitif efficace qui puisse être employé contre les commissions scolaires qui n'observent

pas les lois ou les règlements promulgués par les comités du Conseil de l'instruction publique, l'Etat ne tarderait pas à perdre tout contrôle sur les écoles, s'il ne leur offrait pas une compensation suffisante pour les obligations qu'il leur impose."

#### INSPECTION DES ECOLES

"Les deux comités du Conseil de l'instruction publique, convaincus de l'importance de l'inspection des écoles, qu'ils considèrent comme la clé de voûte de notre système scolaire, se sont particulièrement appliqués, depuis quelques années, à rendre le travail des inspecteurs aussi efficace que possible.

"A l'heure qu'il est, notre administration scolaire, sans avoir atteint le dernier degré de la perfection, donne des résultats assez encourageants pour permettre d'espérer que, dans un avenir très rapproché, la province de Québec n'aura rien à envier, sous le rapport de la régie de ses écoles, à aucun autre pays du monde."

Le rapport donne ici quelques chiffres généraux sur les écoles de la Province. Le nombre total des écoles de tout degré et des deux dénominations religieuses est de 5 059, et le nombre total des élèves est de 250 450.

La répartition de ces chiffres entre les catholiques et les protestants se fait comme il suit :

	Ecoles	
{ Catholiques	4 053	soit 4/5 du total
{ Protestants	1 006	" 1/5 "

	Elèves	
{ Catholiques	215 335	soit 6/7 du total
{ Protestants	35 115	" 1/7 "

Ces nombres comprennent 361 institutions indépendantes, fréquentées par 35 134 élèves, savoir :

	Ecoles	Elèves
{ Catholiques	301	32 504
{ Protestants	60	2 630

Il reste donc, sous le contrôle des inspecteurs, 4 698 écoles, fréquentées par 215 316 élèves, savoir :

	Ecoles	Elèves
{ Catholiques	3 752	182 831
{ Protestants	946	32 485

Il y a en tout, dans la Province, 37 inspecteurs d'écoles, dont 30 catholiques et 7 protestants ; il en résulte que chaque

inspecteur doit visiter, en moyenne, 127 écoles et 5 809 élèves ; voici les chiffres par culte :

	Ecoles	Elèves
{ Inspecteur catholique	125	6 094
{ " protestant	135	4 641

Une somme de 32 000 piastres est affectée aux dépenses de l'inspection des écoles, ce qui donne, par école \$6,81, et par élève \$0,14 86, ou par 100 élèves \$14,86. En 1884-85, le traitement des 37 inspecteurs est monté à 28 950 piastres, ce qui donne, en moyenne :

Par inspecteur.....	\$782,43
Par école.....	\$ 6,16
Par 100 élèves.....	\$ 13,45

En faisant la distinction des deux cultes, on obtient les chiffres ci-après :

#### Traitements

{ Pour 30 inspecteurs catholiques.....	\$23 950
{ " 7 " protestants.....	5 000

#### Ce qui donne :

{ Par inspecteur catholique.....	\$798,33
{ " " protestant.....	714,29
{ Par école catholique.....	\$ 6,38
{ " protestante.....	5,29
{ Par 100 élèves catholiques.....	\$ 13,10
{ " " protestants.....	15,39

Le rapport fait remarquer qu'en France les frais d'inspection montent à \$6,84 par école, ce qui prouve que l'inspection des écoles coûte moins cher en Canada qu'en France.

#### STATISTIQUES SCOLAIRES

"Les changements opérés dans la statistique, dans ces dernières années, ont donné lieu à des améliorations notables.

"La statistique de l'éducation supérieure a été tout particulièrement améliorée, grâce aux nouveaux blancs de rapports annuels pour chaque catégorie d'institutions scolaires."

Le Surintendant regrette néanmoins que certaines institutions, en se refusant jusqu'aujourd'hui à lui faire des rapports annuels, compromettent quelque peu l'exactitude des renseignements qu'il donne. "Ces lacunes sont regrettables, surtout au point de vue de l'exactitude des divers exposés statistiques, et sont cause que le nombre des maisons d'éducation, des professeurs, instituteurs et institutrices, et des élèves, paraît moins élevé qu'il ne l'est réellement."

## LOIS SCOLAIRES

“ A l'occasion de la refonte générale des lois statutaires de la Province, les comités catholique et protestant du Conseil de l'Instruction publique ont fait un travail de revision attentif et consciencieux, qui ne pourra manquer d'être mis à profit par la législature.

“ Les modifications qui seront soumises à l'approbation des chambres, et sur lesquelles, à très peu d'exceptions près, les deux comités se sont entendus, ne s'attaquent pas à l'esprit de la loi, chacun comprenant que des changements de quelque importance ne pourraient être proposés sans amener des discussions qui pourraient avoir pour effet de rompre la bonne harmonie qui a toujours régné entre les justiciables de cette loi, de nationalités et de religions différentes. Elles consisteront donc en quelques changements dans la disposition des matières et dans la rédaction de certaines clauses, dans le but de les rendre plus claires, et d'interprétation plus facile.”

## ÉCOLES NORMALES

“ La question des écoles normales Laval et Jacques-Cartier, qui, depuis plusieurs années, occupait l'attention des personnes qui ont à cœur les intérêts de l'Instruction publique dans notre province, semble être définitivement réglée.

“ L'enseignement a fait une recrue importante dans la personne de M. l'abbé L. N. Bégin, qui a été choisi pour remplir le vide créé par la mort du regretté abbé Lagacé. Doué d'un esprit d'élite et très cultivé, le nouveau principal de l'école normale Laval sera le continuateur intelligent et zélé de l'œuvre poursuivie pendant quatorze ans par l'éducateur distingué auquel il a été appelé à succéder.”

## LOI DE PENSION DE RETRAITE

“ La loi de pension de retraite continue à préoccuper les esprits dans le corps enseignant. La suspension de cette loi pour un an, décrétée à la dernière session de la législature, et qui devait prendre effet au mois de juillet 1885, a donné quelque raison de supposer que l'intention du Gouvernement était de lui faire subir de sérieuses modifications, ou peut-être de la rappeler à la session prochaine.

Aussi je crains, ajoute M. le Surintendant, qu'un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices, prenant le fait pour acquis, ne fassent pas tous les efforts désirables pour solder à temps les arrérages des retenues sur leurs traitements, arrérages qui, s'ils sont versés au fonds de retraite avant la mise à effet de la loi, leur donnent droit à une pension pour toutes les années pendant lesquelles ils ont enseigné.

“ J'espère néanmoins qu'avec les quelques amendements qui vont être proposés, lesquels auront plus particulièrement pour effet d'en rendre l'application moins onéreuse pour le budget, cette loi prendra définitivement effet au mois de juillet prochain.”

## PHYSIOLOGIE ET HYGIÈNE

“ Depuis quelques années, de grands efforts ont été tentés, dans différents pays, pour inculquer à la jeunesse les principes d'une saine hygiène, et combattre l'usage des spiritueux et des narcotiques, qui tend à devenir de jour en jour plus général.

“ Dans plusieurs des Etats de la république américaine, l'enseignement de la physiologie et de l'hygiène, avec la description des effets produits sur la constitution humaine par l'intempérance et le narcotisme, est obligatoire dans les écoles, et les instituteurs sont tenus de subir des examens sévères sur ces matières, afin d'être en état de les enseigner avec fruit.

“ Un mouvement dans ce sens se manifeste aussi depuis quelque temps dans notre pays ; et déjà, en prenant en considération les requêtes qui lui ont été adressées à ce sujet de différentes parties de la province, le comité protestant a adopté une résolution en faveur de cet enseignement dans les écoles.

“ L'initiative que le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique a prise en cette circonstance, est le commencement de la mise à exécution d'un projet qui est appelé à exercer l'influence la plus avantageuse sur l'éducation de la jeunesse dans notre province.”

## EXPOSITION SCOLAIRE

Une commission, composée de l'honorable Gédéon Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, de M. l'abbé L. N. Bégin, principal de l'école normale

Laval, du révérend Elson I. Rexford et de M. Paul de Cazes, a été nommée, par ordre en conseil du 15 octobre 1885, en vue de préparer une exposition scolaire, destinée à figurer à l'exposition coloniale qui doit se tenir à Londres.

Cette commission, dont l'honorable Gédéon Ouimet a été nommé président, a commencé ses opérations le 19 octobre, et a envoyé des circulaires spéciales "aux universités, séminaires, collèges, couvents, et autres maisons d'éducation supérieure, et aux écoles publiques élémentaires, subventionnées ou non subventionnées.

"D'autres circulaires spéciales ont aussi été adressées en même temps, aux inspecteurs et aux commissaires et syndics d'écoles, pour les inviter à prendre une part aussi active que possible au travail préparatoire qui doit être fait en vue de cette exposition.

"Cependant, à cause du temps beaucoup trop limité qui nous a été accordé, ce qui aura pour effet d'empêcher certaines de nos corporations enseignantes les plus considérables d'y prendre part, il est à craindre que cette exposition scolaire ne donne pas les résultats que l'on aurait droit d'attendre."

#### LE TRAVAIL DU BUREAU

Monsieur le Surintendant termine son rapport par quelques mots sur le travail du bureau de l'Instruction publique, lequel a augmenté considérablement depuis quelques années.

Pendant l'exercice allant du 1er juillet 1884 au 30 juin 1885, le mouvement du bureau a porté sur 28 369 articles, lettres, rapports, circulaires, etc., dont 13 473 à l'entrée, et 14 896 à la sortie. Sur ce nombre se trouvent 3 486 lettres chargées ou enregistrées.

Les moyennes mensuelles donnent les chiffres suivants :

Articles reçus par mois	1 123
"    expédiés    "	1 241
<b>TOTAL</b>	<b>2 364</b>

## MÉMOIRE

*Sur la loi 43 et 44 Vict., ch. 22, établissant un Fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'Enseignement primaire.*

#### FONDS DE PENSIONS D'APRÈS LA LOI DE 1856

La Législature du Canada, par l'Acte 17 Vict., ch. 14, a autorisé le Surintendant de l'instruction publique à prendre annuellement, sur la subvention des écoles communes du Bas-Canada, la somme de cinq cents louis (\$2000), dans le but de former un fonds pour le soutien des instituteurs devenus vieux, ou épuisés par le travail.

Les règlements établissant le "Fonds de pensions" se trouvent dans le rapport du Surintendant de l'instruction publique pour l'année 1856, à la page 147; en voici les principales dispositions :

Pour être inscrit sur le fonds de pensions, il faut être muni d'un diplôme, et payer quatre piastres par année. Le maximum de la pension est fixé à six piastres par année d'enseignement; si les revenus du fonds ne permettent pas de payer le maximum, la pension est diminuée.

Pour être pensionnaire, il faut que l'instituteur donne la preuve qu'il est devenu vieux ou qu'il est épuisé par le travail, que sa conduite est morale, et qu'il est *pauvre*.

Ce fonds existe encore aujourd'hui et coûte à la Province \$8,000 par année. Le rapport du Surintendant pour 1884-85 mentionne 147 pensionnaires, dont 70½ pour cent sont des institutrices. Les pensions varient, en valeur absolue, de \$5 à \$103.40; la moyenne est de \$54.42; cette moyenne augmente graduellement, attendu qu'aucun nouveau pensionnaire n'est admis sur ce fonds depuis 1880.

Les instituteurs VIEUX, ÉPUIÉS PAR LE TRAVAIL et PAUVRES (quelle cruelle ironie!) ont accepté avec reconnaissance cet adoucissement à leur misère, mais les instituteurs dans la force de l'âge, après avoir constaté non seulement que ce fonds n'a jamais payé plus de \$4 par année d'enseignement, mais qu'il est descendu, pendant plusieurs années, au taux insignifiant de \$1.75, se sont dit :

Voilà un fonds qui promet peu et qui donne encore moins; cependant, il ne faut pas nous décourager, le principe est admis, et ceux qui ont vu les plus mauvais jours de l'enseignement sont un peu soulagés, il est de notre devoir de travailler à améliorer notre propre sort et celui des instituteurs de l'avenir. Le temps, qui détruit, et qui en même temps arrange bien des choses, nous aidera à perfectionner l'institution des pensions de retraite.

Tous les ans les instituteurs catholiques ou les instituteurs protestants se sont occupés, dans leurs conférences, de cette question vitale.

À la prière des Inspecteurs d'écoles et du Surintendant de l'instruction publique, l'octroi législatif a été quadruplé; mais les pensions sont restées à peu près les mêmes, parce que, à mesure qu'on augmentait ce fonds, les pensionnaires devenaient plus nombreux.

#### FONDS DE RETRAITE D'APRÈS LA LOI DE 1880

Enfin, après plus de vingt ans d'étude et d'attente infructueuse, la question étant au même point, les Associations des instituteurs catholiques de Montréal et de Québec mirent à l'étude un projet de loi basé sur la loi française, à l'effet de demander au gouvernement l'autorisation de contribuer eux-mêmes à constituer une caisse de retraite qui leur donnerait droit à une pension, lorsque l'âge, les fatigues ou les infirmités les obligeraient à se retirer de l'enseignement; la moitié de cette pension étant réversible sur la veuve, tant qu'elle garde viduité, ou sur les orphelins, jusqu'à ce que le plus jeune ait atteint l'âge de 18 ans.

Ce projet de loi a été adopté à l'unanimité des deux Chambres, et le 24 juillet 1880, il recevait la sanction du Lieutenant-Gouverneur.

Cette loi a été reçue avec enthousiasme par les instituteurs catholiques, qui l'avaient demandée.

En 1881, des influences inconnues en ont réclamé le rappel. En apprenant cette nouvelle, les Associations des instituteurs catholiques de Montréal et de Québec, ainsi que les institutrices de Montréal, ont, le 27 mai 1881, adressé des requêtes au gouvernement, le suppliant de main-

tenir la loi, qu'ils considèrent comme l'acte le plus important que la Législature ait jamais fait en faveur des instituteurs et de l'instruction publique (1).

D'un autre côté les instituteurs protestants ont formulé leurs griefs dans une requête adressée, le 28 octobre 1881, aux trois branches de la Législature (2).

Ces requêtes sont restées sous la considération du gouvernement pendant près de deux ans. Le 18 janvier 1883, l'honorable Trésorier de la province adressait, aux deux comités du Conseil de l'instruction publique, une lettre dans laquelle il exprimait le désir du gouvernement que la loi 43-44 Vict. ch. 22 fût révoquée, si le Conseil était de son opinion sur la question.

Une assemblée spéciale des deux comités du Conseil fut convoquée pour le 2 février 1883.

Le comité protestant, après avoir entendu la lecture de la lettre du Trésorier de la province, puis les explications données verbalement par trois ministres, les honorables Mousseau, Wurtele et Lynch, adopta une résolution conforme aux vues du gouvernement, pour le rappel de la loi de 1880 (3).

Quant au comité catholique, il entendit également la lecture de la lettre du Trésorier, du 18 janvier 1883, concernant l'intention du gouvernement pour le rappel de la loi de 1880; puis la lecture d'un projet d'acte pour rembourser aux fonctionnaires de l'enseignement ce qu'ils avaient payé, et pour remettre ce qui avait été retenu sur les octrois, à la disposition du département de l'instruction publique; et enfin lecture d'un autre projet d'acte en vue de pourvoir à l'octroi de pensions aux inspecteurs d'écoles et aux professeurs d'écoles normales.

Les honorables MM. Mousseau et Wurtele donnèrent des explications sur ces deux projets de loi.

Alors a été lue une requête signée par cent cinquante instituteurs et professeurs, de Montréal et d'ailleurs, demandant que l'acte 43-44 Victoria, chap. 22, ne soit pas abrogé, mais qu'au contraire il

(1) *Journal de l'Instruction publique* de 1881, page 198.

(2) *Journal de l'Instruction publique* de 1881, page 373.

(3) Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, 1882-83, page 395.

soit amendé ; les amendements proposés étant ceux mentionnés dans le *Journal de l'Instruction publique*, du 1er février 1883.

MM. U. E. Archambault et J. B. Cloutier donnèrent ensuite au comité des explications sur la requête et sur les amendements proposés.

Enfin, après discussion, Mgr l'Archevêque, secondé par sir N. F. Belleau, proposa la résolution suivante, qui fut adoptée.

“ 1<sup>o</sup> Que le comité catholique du Conseil de l'instruction publique est, en principe, favorable à l'existence d'un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire ;

“ 2<sup>o</sup> Que le dit comité croit que la loi 43-44 Victoria, chap. 22, a besoin de quelques modifications, mais qu'il n'est pas prêt à en proposer actuellement, vu le peu de temps alloué pour cet objet ;

“ 3<sup>o</sup> Qu'un sous-comité de cinq membres soit nommé pour étudier cette question, et faire rapport à la réunion qui doit avoir lieu en mai prochain, avec pouvoir de prendre les moyens nécessaires pour connaître l'opinion des fonctionnaires de l'enseignement primaire, tels que définis par la section 1 du dit acte ;

“ 4<sup>o</sup> Que le dit sous-comité soit composé de M. le Surintendant, de Mgr de Rimouski, de l'honorable M. Chauveau, du moteur et du secondeur” (1).

Selon les instructions que le Surintendant avait reçues du comité catholique, une circulaire fut adressée à tous les inspecteurs d'écoles catholiques, avec prière de demander l'opinion des instituteurs et des institutrices sur la révocation ou le maintien de la loi des pensions de retraite ; le résultat a été que 80 % se sont prononcés en faveur du maintien de la loi.

Sur ce rapport favorable, le sous-comité du Conseil a sérieusement examiné la loi, ainsi que les amendements proposés par les instituteurs catholiques.

Pendant les deux séances consécutives que le sous-comité a tenues sur ce sujet, toutes les objections, surtout la question de justice soulevée au nom des institu-

trices, ont été étudiées avec le plus grand soin. Voici le rapport du sous-comité :

“ Votre sous-comité a examiné avec soin le projet d'amendement à la loi du Fonds de pension des instituteurs, 42 et 43 Victoria, chap. 22, tel que recom-mandé par les conférences des instituteurs, et approuvé par le corps général des inspecteurs, et il l'a approuvé, avec quelques modifications.

“ Le tout humblement soumis.”

Sur proposition de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, il est résolu : “ Que ce rapport sera pris en considération à la prochaine réunion du comité catholique du Conseil de l'instruction publique, qui aura lieu le 12 novembre prochain, et que, dans l'intervalle, le Surintendant devra faire imprimer le projet d'amendement de la loi du Fonds de retraite, tel que soumis au sous-comité, en mettant en italiques les parties retranchées par le dit sous-comité ; la loi du Fonds de pension de retraite telle que sanctionnée, devant être adjointe au dit projet d'amendement” (1).

A la réunion spéciale du comité catholique tenue le 13 novembre 1884, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité.

“ Le comité ayant examiné la dite loi de pensions de retraite et les amendements qui y ont été faits, tant lors de la conférence des instituteurs que par le sous-comité, et y ayant fait aussi certains amendements, la dite loi telle qu'amendée, et le rapport du dit sous-comité, sont adoptés, pour être soumis à la Législature à sa prochaine session, et une copie de cette loi devra rester de record dans les archives de ce comité” (2).

#### OBJECTIONS DES INSTITUTEURS PROTESTANTS

Dans le but de faire disparaître les objections que les instituteurs protestants pouvaient avoir contre la loi des pensions de retraite et contre le bill des amendements adopté par le comité catholique du Conseil, le Surintendant de l'instruction publique a jugé à propos de convoquer une réunion des principaux intéressés dans la question.

(1) Rapport du Surintendant de l'instruction publique, 1884-85, p 404.

(2) Même rapport, page 426.

(1) Rapport du Surintendant de l'instruction publique, 1882-83, page 376.

Cette réunion s'est tenue à Montréal, le 22 octobre 1884, sous la présidence de l'hon. Gédéon Ouimet. Les instituteurs protestants étaient représentés par le Revd E. I. Rexford, secrétaire du département de l'instruction publique, M. S. P. Robins, Principal de l'École Normale McGill, et M. H. A. Howe, Principal du High School;—les instituteurs catholiques par MM. U. E. Archambault, Principal de l'Académie commerciale du Plateau; D. Boudrias, Directeur de l'École Modèle Jacques-Cartier; J. O. Cassegrain, Professeur à l'École Normale Jacques-Cartier; A. D. Lacroix, Principal de l'École Montcalm, et F. X. P. Demers, Directeur de l'Académie commerciale du Plateau.

Dans deux séances consécutives, la loi et ses amendements ont été l'objet d'un examen minutieux, et voici les deux seules modifications qui ont été faites au Bill des amendements.

“ Dans le but d'éviter que la retenue ne pèse trop lourdement sur les fonctionnaires en activité, il est unanimement résolu que la même retenue soit faite et sur leurs traitements et sur les pensions des fonctionnaires en retraite.

“ M. Rexford dit que la proposition qui vient d'être adoptée est un pas dans la bonne voie. Il croit que le meilleur moyen de rassurer complètement les esprits et de donner pleine et entière satisfaction à tous les fonctionnaires, serait de fixer un maximum du pourcentage.” Il propose donc :

“ Que la retenue ne pourra jamais excéder quatre pour cent (4%), qui sera le taux maximum; si les sommes prélevées à ce taux n'étaient pas suffisantes pour payer les pensions, les avantages offerts aux pensionnaires seraient diminués en conséquence.”

Adopté sur division.

“ Et les membres de l'assemblée n'ayant plus rien à suggérer, la séance est levée” (1).

Le rapport favorable du comité catholique du Conseil de l'instruction publique a été officiellement communiqué au gouvernement; les délibérations de la séance tenue à Montréal, le 22 octobre 1884, ont aussi été portées à sa connaissance.

Malgré toutes ces précautions et ces concessions, il paraît qu'il restait encore quelque part des influences considérables qui agissaient contre la loi et le bill des amendements, puisque, après avoir pris la question en considération, le gouvernement n'a pas jugé prudent de se rendre au désir du comité catholique du Conseil de l'instruction publique, en présentant le Bill des amendements à l'approbation de la Législature. Tout ce qu'il a été possible d'obtenir, c'est une loi accordant un sursis d'un an.

Comme ce sursis expire le 24 juillet prochain, il devient indispensable d'amender ou d'abroger la loi à la présente session.

Une des principales raisons que le gouvernement a données aux délégués des instituteurs pour justifier la non-présentation du Bill des amendements à la dernière session, c'est que les instituteurs protestants étaient encore opposés à la loi.

Les délégués, plus qu'étonnés de cette sempiternelle objection, mirent les délibérations de la séance du 22 octobre 1884 sous les yeux des ministres, qui, pour toute réponse, conseillèrent aux délégués de faire disparaître les griefs des instituteurs protestants.

Le Revd M. Rexford, secrétaire protestant du Département de l'instruction publique, étant consulté sur ce qu'il y avait à faire, répondit; “ Je n'ai pas reçu mission officielle pour traiter avec les instituteurs catholiques; mais je suppose que les instituteurs protestants seront satisfaits, si nous pouvons faire disparaître les griefs qu'ils ont formulés dans leur requête du 28 octobre 1881.”

Les délégués se mirent à l'œuvre avec le Révd M. Rexford, et le résultat de leurs délibérations est consigné dans un mémoire adressé au gouvernement le 29 avril 1885; les dispositions indiquées font disparaître les griefs dont se plaignaient les instituteurs protestants dans leur requête à la Législature, en date du 28 octobre 1881. En voici le résumé exact.

La retenue sur le traitement des fonctionnaires qui voudront faire compter leurs années de service antérieures à 1880, sera de six pour cent, sans intérêt; deux pour cent devront être payés avant le 24 juillet 1886, et un pour cent sera retenu sur la pension pendant les quatre

(1) *Journal de l'instruction publique* de 1884, pages 360 à 362.

premières années.— Comme le gouvernement ne peut pas porter son allocation à cinq mille piastres, il faut diminuer les avantages offerts par la loi : les pensionnaires recevront donc 1750 au lieu de 1740 de leur traitement moyen, par année d'enseignement.

Le mémoire se termine en recommandant qu'une commission administrative soit nommée pour gérer le fonds de pension. Cette commission sera composée du Surintendant de l'instruction publique comme président, et de trois délégués nommés comme suit : un par la conférence des instituteurs catholiques de Québec, un par la conférence des instituteurs catholiques de Montréal, et un par les instituteurs protestants réunis en convention. Ces délégués resteront en charge pendant bonne conduite.

Le projet de loi qui est maintenant sous la considération du gouvernement contient, non seulement les clauses approuvées par le comité catholique du Conseil de l'instruction publique, mais

encore les modifications faites à la suggestion des instituteurs protestants.

A sa séance du 25 septembre dernier, le comité catholique du Conseil de l'instruction publique a pris, de nouveau, en considération la loi des pensions de retraite, et adopté la résolution suivante :

“ Mgr l'évêque de Rimouski, secondé par Mgr l'évêque de Nicolet, propose, et il est résolu à l'unanimité :

“ Que ce comité exprime au gouvernement son désir que la loi des pensions de retraite soit maintenue, et que les amendements qu'il a adoptés soient également maintenus.”

Le 27 mars dernier, les instituteurs protestants se sont réunis en convention dans le but spécial de discuter, de nouveau, la loi des pensions de retraite. Le résultat de leurs délibérations a été un projet de loi nouveau, qui diffère essentiellement de celui des instituteurs catholiques, surtout en ce qui concerne la protection aux veuves et aux orphelins.

Voici en regard, l'analyse de ces deux projets :

#### ACTE 43-44 VICT., CHAP. 22,

*tel qu'amendé par le projet adopté par le comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique.*

#### AVANTAGES

Tout fonctionnaire de l'enseignement primaire a droit à la pension de retraite dans les cas et sous les conditions qui suivent :

1° Après 10 années de services, s'il est empêché de continuer à enseigner, par suite de maladie, accident, ou toute cause grave, pourvu que l'accident ou la mauvaise santé ne soit pas le résultat d'une conduite réprochée par la loi ou la morale; la pension lui est payée aussi longtemps que dure la cause de son incapacité ;

2° Après 30 années d'enseignement ;

3° A l'âge de 58 ans, pourvu qu'il ait au moins 10 années de services, et qu'il ait été en activité pendant les cinq années précédant immédiatement sa demande de pension; cette dernière condition s'applique à tous les cas de demande de pension.

4° Dans tous les cas ci-dessus mentionnés, la pension est calculée d'après le traitement moyen des années de services; et le fonctionnaire reçoit alors, comme pension, autant de cinquantièmes du traitement moyen qu'il a d'années de services pour lesquelles il a payé la retenue ;

#### PROJET DE LOI

*présenté par les instituteurs protestants, en vertu de leurs résolutions du 27 mars 1886.*

#### AVANTAGES

Tout fonctionnaire de l'enseignement primaire a droit à la pension de retraite dans les cas et sous les conditions qui suivent :

1° Après 10 années de services, s'il est empêché de continuer à enseigner, par suite de maladie, accident ou toute cause grave; la pension lui est payée aussi longtemps que dure la cause de son incapacité ;

2° A l'âge de 55 ans, pourvu qu'il ait au moins 10 années de services, et qu'il ait été en activité pendant les cinq années qui précèdent immédiatement sa demande de pension ;

3° Dans les cas ci-dessus mentionnés, la pension est calculée d'après le traitement moyen des années de services pour lesquelles le fonctionnaire a payé la retenue; le montant de la pension est d'autant de soixantièmes du traitement moyen qu'il a d'années de services pour lesquelles il a payé la retenue ;

5° A la mort du fonctionnaire, la veuve a droit à la moitié de la pension qu'il recevait, ou de celle qu'il aurait dû recevoir alors; cette pension est payée à la veuve sa vie durant, ou tant qu'elle garde viduité; si elle meurt ou convole, ses enfants mineurs reçoivent la pension à parts égales, jusqu'à ce que le dernier ait atteint l'âge de 18 ans.

4° Le maximum de la pension est de 42 *soixantièmes*, selon le nombre des années comprises entre 18 et 60 ans.

OBLIGATIONS ET RESSOURCES

OBLIGATIONS ET RESSOURCES

1° Le gouvernement provincial verse annuellement 5,000 dollars dans le fonds de pension.

1° Le gouvernement provincial verse annuellement 5,000 dollars dans le fonds de pension.

2° Le Surintendant retient annuellement 2% sur le fonds des écoles communes, et sur la partie du fonds de l'éducation supérieure appliquée aux institutions dirigées par des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

2° Le Surintendant retient annuellement 2% sur le fonds des écoles communes, et sur la partie du fonds de l'éducation supérieure appliquée aux institutions dirigées par des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

3° Une retenue de 2% est faite sur les traitements des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

3° Tout fonctionnaire est tenu de verser annuellement, entre les mains de Surintendant, 2% sur son traitement.

4° Tout pensionnaire sous la loi de 1856 verse, à sa mort, sa part de capital du dit fonds, dans le fonds établi par la loi de 1880.

4° Une retenue de 2% est faite sur les pensions payées aux fonctionnaires admis à la retraite.

5° Si ces diverses retenues ne suffisent pas pour payer les pensions, les divers pourcentages seront augmentés en conséquence.

5° Si ces divers pourcentages sont trop faibles pour qu'on puisse payer les pensions, ils peuvent être augmentés jusqu'au maximum de 4%; et si alors il y a encore insuffisance, les avantages offerts aux fonctionnaires sont diminués en conséquence.

ÉTAT ACTUEL DE LA QUESTION

Le gouvernement se trouve donc en présence d'une loi à amender et d'un projet de loi à adopter.

Dans la décision qui sera prise, il est à espérer que le gouvernement et la législature ne perdront pas de vue que la loi des pensions de retraite, ainsi que les amendements proposés, ont reçu deux fois la haute approbation du comité catholique du Conseil de l'instruction publique, et cela après que le dit comité eut reçu la preuve que 80% des intéressés étaient favorables au maintien de la loi; tandis que le projet de loi proposé par les instituteurs protestants n'a pas même été soumis au comité protestant du Conseil.

Nous laissons au gouvernement et à la législature le soin de discuter la valeur des deux projets, mais, au nom des instituteurs catholiques, nous devons déclarer que nous ne pouvons pas accepter une loi qui ne protège pas la veuve et l'orphelin.

À l'appui de cette déclaration, nous pouvons affirmer, d'après des documents authentiques, que la France, la Belgique, la Hongrie, la Suisse (cantons de Vaud et de Zurich), la Haute-Autriche, la Ba-

vière, la Saxe, la Suède, et en général tous les pays où l'instituteur est appelé à contribuer au fonds de pension par une retenue annuelle faite sur son traitement, accordent une pension aux veuves et aux orphelins. Voilà un argument qui a son éloquence.

Peut-on supposer une position plus pénible que celle de la veuve d'un fonctionnaire qui n'a pu rien épargner, obligée souvent de tenir maison pour élever ses enfants, sans aucun moyen pour les nourrir et les vêtir?

Chaque fois que la question des pensions de retraite a été prise en considération dans nos conférences, et elle l'a été souvent, la conclusion a toujours été: Nous préférons payer plus et recevoir moins, à condition que les veuves et les orphelins reçoivent la moitié de la pension du fonctionnaire.

On nous dit: la veuve peut être protégée par une assurance sur la vie.—Cet argument a sa valeur pour ceux qui reçoivent de forts appointements, mais pour l'instituteur, qui, en général, pour subvenir aux dépenses indispensables de sa maison, est obligé de donner des leçons privées, ou même de travailler manuellement, qui payera la prime de cette assurance?

Enfin, si, après toutes les concessions que nous avons pu faire, nous ne pouvons pas arriver à nous entendre avec nos confrères protestants sur cette question, vitale pour nous, nous sommes assez amis de la conciliation et de la bonne entente, pour ne pas leur imposer notre manière de voir. Alors nous demandons que le gouvernement accorde aux catholiques leurs amendements, et aux protestants la loi dont ils proposent l'adoption. C'est, croyons-nous, le moyen le plus simple d'arriver à une conclusion pratique.

## STATISTIQUES

On nous demande de prouver que les pensions promises ne pèseront pas trop lourdement sur les intéressés.

Le maximum de la retenue étant fixé à quatre pour cent, et ce taux étant accepté par les fonctionnaires, il n'y a pas à redouter que les pensions promises imposeront de trop lourds sacrifices aux intéressés.

Pour répondre, par des statistiques à cette demande légitime, il faudrait connaître le nombre des fonctionnaires qui réclameront leur pension :

1. Entre dix et trente ans de services, pour cause de santé altérée, d'accidents ou d'infirmités ;

2. Après trente ans de services comme droit acquis.

Il est facile de voir qu'il est impossible de se procurer ces renseignements avant que la loi ait été mise en opération.

Il est à remarquer que tant qu'un fonctionnaire peut travailler, son intérêt personnel lui commande de le faire, attendu que son traitement excédera presque toujours la pension de retraite, qui ne peut dépasser les  $\frac{4}{5}$  du traitement moyen.

Si nous n'avons pas de statistiques, nous avons l'expérience des autres peuples. Or en France, où la loi existe depuis 1853, il est prouvé que le taux de cinq pour cent est suffisant pour payer les pensions, non seulement des fonctionnaires de l'enseignement primaire, mais encore de tous les professeurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que des employés du service civil, de la marine et de l'armée ; et cette pension est réversible sur les veuves et les orphelins, qui doivent

devenir bien nombreux en temps de guerre.

Cet exemple de premier ordre, et les calculs qui suivent sur le revenu probable du Fonds des pensions de retraite en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire créé en vertu de la loi de 1880, doivent rassurer complètement sur la question soulevée.

## REVENU PROBABLE

## A 2 pour cent.

Fonds capitalisé, au moins			
(1).....\$100,000 @ 5 p. c.	\$ 5,000		
Octroi du gouvernement.....	5,000		
Fonds des écoles communes.....	160,000		
Fonds de l'éducation supérieure, à peu près..	50,000		
Salaires réunis des Instituteurs, à peu près...	615,000		
2 pour cent sur.....	825,000	16,500	26,500

## A 2½ pour cent.

Fonds capitalisé et Octroi du gouvernement.....	10,000		
2½ pour cent sur.....	825,000	20,625	30,625

## A 3 pour cent.

Fonds capitalisé et Octroi du gouvernement.....	10,000		
3 pour cent sur.....	825,000	24,750	34,750

## A 3½ pour cent.

Fonds capitalisé et Octroi du gouvernement.....	10,000		
3½ pour cent sur.....	825,000	28,925	38,925

## A 4 pour cent.

Fonds capitalisé et Octroi du gouvernement.....	10,000		
4 pour cent sur.....	825,000	33,000	43,000

## CONCLUSION

Comme on peut le voir par les calculs qui précèdent, le revenu annuel du fonds de pension, avec une retenue de 4 pour

(1) D'après le rapport du Surintendant de l'instruction publique pour 1884-85, page XXIV, il y avait dans le fonds, au 30 juin 1885, \$79,901.83, plus \$5,000 dus par le gouvernement ; et le revenu du fonds pour 1885, y compris la retenue sur les années antérieures à 1880, a été de \$20,502.65. Comme un grand nombre d'instituteurs attendent que la question soit décidée par la législature, avant de payer pour les années antérieures à 1880, il est certain que le fonds capitalisé excédera \$100,000.

cent, s'élèvera au moins à (43,000) quarante-trois mille piastres, somme que nous croyons plus que suffisante pour payer toutes les pensions.

Nous terminons en exprimant le ferme espoir que la grande voix du comité catholique du Conseil de l'instruction publique sera entendue, et que nos droits acquis ne seront pas sacrifiés.

Nous espérons donc que la loi sera maintenue et que les amendements seront adoptés, pour les raisons suivantes :

1. La loi ne sera pas trop onéreuse pour les fonctionnaires de l'enseignement primaire ;
- 2 Son maintien ne coûtera pas trop au gouvernement ;
- 3 Elle assure du pain à l'instituteur pour ses vieux jours ;
- 4 Elle protège la veuve et l'orphelin ;
5. Elle est utile à la cause de l'instruction publique, en engageant les instituteurs capables à demeurer dans l'enseignement.

Les délégués des instituteurs catholiques.

U. E. ARCHAMBAULT.  
J. B. CLOUTIER.

Le 10 mai 1886.

ECOLES

RELEVANT DU BUREAU DES COMMISSAIRES  
CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

Nous recevons de messieurs les commissaires d'écoles catholiques romains de Montréal, une brochure de 100 pages in-octavo, préparée à l'occasion de l'exposition des Colonies et des Indes, qui vient de s'ouvrir à Londres. Ce travail, sorti des ateliers de MM. Beauchemin et fils, fera honneur à la typographie canadienne, par le bon goût de l'exécution matérielle. Mais il est surtout remarquable par l'abondance et la précision des renseignements qu'il contient.

Sous le titre " Notice sur les écoles relevant du Bureau des Commissaires catholiques romains de la cité de Montréal," on trouve un relevé des opérations du bureau depuis sa création en 1846 jusqu'à l'époque actuelle. Après une introduction intéressante sur la population et sur les

écoles catholiques de Montréal, on lit les statuts constitutifs du Bureau des Commissaires, tels qu'ils sont établis par la loi du pays, et de même les règles suivies relativement à la construction des écoles et à la taxe scolaire, le tableau des débentures émises légalement par le bureau, les recettes et les dépenses des dix dernières années, et le bilan financier au 30 juin 1885.

Puis viennent les règlements relatifs au secrétaire-trésorier, au surintendant local, aux principaux ou directeurs d'écoles, aux professeurs et aux élèves, y compris les règlements d'ordre intérieur et les conditions du concours pour les prix ; les règlements spéciaux relatifs au comptable, aux gardiens, à l'hygiène dans les écoles et aux congés ; et enfin le programme général et détaillé des études pour les écoles placées sous le contrôle des commissaires.

Cette première partie se termine par la liste des livres et fournitures de classe approuvés par le bureau, et par le tableau du temps consacré, par semaine, à chaque matière de l'enseignement.

La partie générale de la notice est complétée par 9 pages de tableaux financiers et statistiques, se rapportant aux dix années de 1875 à 1885 ; ces tableaux occupent les derniers feuillets de la notice.

Le reproche de travailler dans l'ombre, ne pourra pas être adressé au bureau des commissaires catholiques des écoles de Montréal : il n'y a nulle ostentation dans le travail que nous avons sous les yeux ; mais, dans sa simplicité même, cet exposé montre nettement le but de l'œuvre, ses moyens d'action, et les résultats obtenus.

C'est surtout dans la seconde partie de la brochure qu'apparaissent ces résultats, par les notices spéciales données sur chaque école, avec vues et plans des édifices, états financiers et statistiques portant sur dix années, conditions d'admission, concours pour les prix, etc.

Nous devons une mention spéciale à l'école polytechnique, qui a déjà formé 30 ingénieurs et qui, dans quelques semaines, en comptera probablement 36 ; son programme est analogue à celui de l'École Centrale des arts et manufactures de Paris, et l'enseignement y est donné par des hommes de haute capacité, dont plusieurs sont des Français.

L'Académie commerciale du Plateau mérite aussi une attention particulière,

par son importance comme installation et comme enseignement; depuis 1874, cette école a décerné 116 diplômes de capacité et un certain nombre de certificats d'études, dont la valeur va sans cesse croissant dans l'estime du public, et surtout parmi les hommes d'affaires.

On voit ensuite des notices analogues sur les écoles Montcalm, Belmont, Olier, Champlain et Sarsfield; sur les écoles Plessis, Sainte-Brigide, Saint-Joseph et Sainte-Anne tenues par les Frères des Ecoles Chrétiennes; puis sur les sept écoles des Dames de la Congrégation, l'Institution des Jeunes Aveugles, l'Orphelinat Saint-Alexis, et les écoles des dames ou demoiselles Marchand, Thibodeau, Généreux, Blanchard, Cronin, Cornwell, Montreuil, Dorval et Gravel.

A l'appel du Gouvernement, les écoles ont été invitées à présenter à l'exposition de Londres des échantillons de leurs travaux; les écoles confiées à des congrégations religieuses exposant généralement à part suivant leurs communautés respectives, le bureau des commissaires catholiques de Montréal n'a pu adresser à l'honorable Gédéon Ouimet que les travaux des écoles laïques qui sont placées sous son contrôle, plus les travaux fort remarquables des élèves de l'Institution des Jeunes Aveugles, dirigée par les Sœurs Grises.

Le bureau a envoyé en outre des vues photographiques encadrées de ses principales écoles, et un album contenant les plans des terrains et des établissements, avec les divisions intérieures. Il y a joint plusieurs centaines d'exemplaires, en français et en anglais, de la brochure dont nous rendons compte ici, pour exposer clairement, dans les deux langues, l'organisation du bureau et des écoles soumises à son contrôle. Cette notice sera lue avec intérêt, et souvent elle sera consultée avec grand profit par les personnes qui s'intéressent aux questions scolaires, et au progrès continu du peuple canadien.

### L'EXPOSITION COLONIALE DE LONDRES

(Du journal *Paris-Canada*)

Londres, 1<sup>er</sup> mai.

Toutes les expositions se ressemblent, la veille de l'ouverture. Elles ne sont pas prêtes. Si elles l'étaient, ce serait là une innovation d'une valeur bien discu-

table. Il n'y aurait plus de surprise, et six mois se passeraient à regarder le même spectacle. Il vaut mieux que l'exposition se déroule plus lentement, comme un panorama, et qu'on voie paraître, dans les deux premiers mois tout au moins, chaque jour des objets nouveaux qui entretiennent la curiosité.

Dans la bonne ville d'Anvers, l'année dernière, à pareille époque, non seulement chaque section était dans le désordre le plus pittoresque, mais l'édifice lui-même n'était pas prêt. Tout marchait à la fois; tandis que de tous côtés on ouvrait les caisses, des murs s'élevaient à nos côtés, des toits s'élançaient au-dessus de nos têtes. L'exposition sortait à vue d'œil de terre, portant dans ses flancs le léger édifice, tout ce monde varié d'œuvres d'art, les exposants eux-mêmes qu'on voyait vieillir à la tâche, et jusqu'à ces heureux actionnaires qui devaient plus tard toucher un million de francs de bénéfices.

Ici rien de pareil, l'édifice, témoin de tant d'autres expositions, attendait celle-ci, lui ouvrant, par avance, toutes grandes ses portes! Aussi le spectacle est-il dès maintenant mieux ordonné. Bien des choses sont déjà à leur place, et la section canadienne en particulier n'est pas trop en retard. Mais il a fallu, en cette dernière semaine, faire des miracles d'activité. Sir Charles Tupper s'est multiplié, voyant à tout, stimulant le zèle de chacun, commandant la chasse aux caisses, pressant l'organisation sur toute la ligne, passant de l'ensemble aux plus petits détails et ne négligeant rien.

Aussi, malgré les contre-temps et les retards inséparables d'une exposition qui débute, avons-nous pu, aujourd'hui, lors de la visite du Prince de Galles, montrer à nos visiteurs un ensemble des plus satisfaisants. Le coup d'œil général est déjà imposant. Il donne une idée bien complète des ressources si variées de notre pays. L'espace qui nous a été accordé est grand, et il sera encore trop petit pour tout ce qui nous arrive. Le dernier envoi (sera-ce le dernier?) n'est attendu ici que vers le 15 mai.

Le Prince de Galles a visité notre section avec beaucoup de soin, s'arrêtant pour ainsi dire devant chaque objet digne d'un intérêt particulier, se renseignant avec une intelligente et complaisante curiosité sur tout ce qui frappait son attention.

Il avait en la personne de sir Charles un guide merveilleusement au courant de tout ce que renferme notre exposition, en même temps que de tout ce que le Canada réserve pour une prochaine exposition. Notre commissaire a pu, par quelques mots d'explication placés à propos, suppléer aux lacunes. Sir Charles était d'ailleurs entouré de son personnel, et chaque exposant se tenait à son poste, comme un canonnier devant sa pièce.

Je n'avais jamais vu le Prince de près, et durant cette visite d'une heure, j'ai eu tout le temps de l'observer. Il a une physionomie bien sympathique, remplie de douceur et de finesse. Je m'en étais fait l'idée d'un homme plus en dehors, d'une nature moins contenue et se pliant avec moins d'aisance ou de patience aux rigueurs de son rôle officiel. Il est gracieux à un degré rare et d'une condescendance parfaite. Il a parcouru toutes les étapes de cette longue et minutieuse visite à travers les diverses sections de l'exposition, non seulement avec l'intelligent intérêt d'un homme qui s'intéresse à tout ce qui touche l'art, l'agriculture ou le commerce, mais encore avec la liberté d'humeur, la bonhomie de quelqu'un qui s'amuse à tout ce qui pique sa curiosité. Même à la fin de cette longue promenade au cours de laquelle tant de choses s'étaient déroulées devant lui, son esprit ne trahissait aucune fatigue, ni sa bonne humeur aucune altération.

Le Prince a témoigné, dans les quelques paroles qu'il a adressées en français à M. Fabre, de l'intérêt tout particulier qu'il porte à tout ce qui vient de la province de Québec, dont le souvenir lui est resté bien présent à la mémoire et fort agréable.

Mardi, jour de l'ouverture, la section canadienne ne sera pas encore définitivement organisée, — elle ne pourra l'être, comme on vient de le voir, que dans la seconde quinzaine de mai, — mais tout ce qui est maintenant sur place sera en bon ordre et en position.

Cette cérémonie de l'ouverture, qui sera présidée par la Reine, excite par avance un grand intérêt dans Londres. Tout le monde veut être de la fête, et la chasse aux billets, à mesure que le moment décisif approche, redouble d'intensité. C'est le désir de voir la Reine qui domine; mais l'envie d'entendre chanter *Home, Sweet Home*, et même de connaître l'exposi-

tion avant les autres, y est bien pour quelque chose aussi. Le Canada ce jour-là, grâce à la merveilleuse voix de la cantatrice canadienne, éclipsera ses rivaux. Ce sera notre premier triomphe, mais non pas le dernier.

### OUVERTURE DE L'EXPOSITION COLONIALE

(Du journal *Paris-Canada*)

La cérémonie de l'ouverture de l'Exposition coloniale a été entourée d'un très grand éclat. Elle a été présidée par la Reine elle-même, ayant auprès d'elle toute la famille royale et les personnages les plus considérables du Royaume. Il y avait longtemps que la population de Londres n'avait vu pareil spectacle, qui lui a rappelé l'ouverture de la première Exposition universelle, et a soulevé un enthousiasme indescriptible.

En dehors des diverses considérations qui ont motivé ce déploiement inusité, un autre sentiment anime, en particulier, les classes dirigeantes à l'heure actuelle: c'est le désir que l'unité de l'Empire anglais, que des esprits inquiets ou jaloux représentent comme traversant une crise, s'affirme à nouveau. L'Angleterre, ramenant sous ses ailes les colonies, qui, par suite du caractère même qu'elle a donné à leurs relations avec elle, s'en tenaient, en apparence, un peu éloignées, se présente aux yeux du monde entourée de tous les jeunes et florissants pays formés à son image. De là, la faveur particulière dont jouit le grand concours colonial qui s'ouvre, et le légitime succès qu'il obtiendra. Ce n'est pas seulement une Exposition organisée par les colonies, c'est encore et surtout une Exposition patronnée et favorisée par la Métropole elle-même, et dont la réussite lui tient au cœur. A aucune époque les colonies n'ont été en aussi haute faveur, et la réunion de South-Kensington arrive juste à point pour recueillir les bénéfices de cette situation.

Il faisait mardi dernier à Londres un temps splendide — ce que les Anglais appellent *the Queen's Weather*. Toute la ville était en fête, et l'affluence aux abords de South-Kensington énorme.

A son entrée au Palais de l'Exposition, la Reine a été reçue par le Prince de Galles en sa qualité de Président de

l'Exposition. Son Altesse a ensuite présenté à Sa Majesté les commissaires des colonies. Après cette présentation, le cortège s'est formé. Le Canada est reconnu comme la première des colonies anglaises: en conséquence son représentant, sir Charles Tupper, avait l'honneur de marcher en tête des commissaires coloniaux.

La Reine a traversé les principales galeries de l'Exposition. Dans chaque section se tenaient les exposants et le personnel des commissariats. Dans la galerie canadienne, qui offrait le plus brillant coup d'œil, se trouvaient réunis autour de Lady Tupper et de sa fille Madame Cameron tous les Canadiens de passage à Londres, et la Reine y a été saluée avec une effusion particulière.

Arrivée à Albert Hall, où étaient réunies près de 10,000 personnes, la Reine a pris place sur le trône, tandis qu'à sa droite et à sa gauche se rangeaient les membres de la famille royale.

En ce moment, l'aspect que présentait la vaste salle était le plus imposant qu'on puisse imaginer. Sa Majesté a été l'objet d'une manifestation dont l'ardeur égalait la sincérité, et à laquelle personne, dans cette nombreuse réunion, n'est resté étranger.

Après le *God save the Queen*, Madame Albani, accompagnée par les chœurs, a chanté une ode spécialement composée pour la circonstance par lord Tennyson, poète-lauréat de l'Angleterre, et mise en musique par sir Arthur Sullivan. Voici la traduction de cette ode, empreinte, à chaque strophe, de la pensée-mère que nous signalons au début de cet article:

## I

Salut, salut unanime et tout d'une voix ! Nous nous réjouissons de votre bien-être, fils et frères qui avez envoyé de tous les caps, de tous les continents, les produits de vos champs, de vos fleuves, de vos mouts, de vos mines, de vos forêts vierges, — œuvres du cerveau subtil et de la main adroite, splendeurs de la Terre du Martin, dons de toutes les zones britanniques !...

Bretons, gardez ce qui est à vous !...

## II

Puissions-nous trouver, après des années écoulées, dans le fils, le portrait de sa mère, et puissent pour toujours être vôtres cette vieille énergie et cette constance qui ont fait la grandeur de vos pères dans cette île, et, partout où flotte son glorieux pavillon, entre la mer et le ciel, font respecter sa puissance.

Bretons, garder ce qui est à vous !...

## III

La Bretagne combattit jadis ses enfants, elle échoua. Jamais plus, indifférents à notre race qui grandit, nous ne commettrons le péché de nos pères — de nos pères qui, dans un siècle moins éclairé, peu prévoyants de l'avenir, chassèrent du nid maternel ce jeune aiglon de l'Ouest, et l'obligèrent à vivre de ses propres forces !...

Bretons, gardez ce qui est à vous !...

## IV

Nous, qui avons en commun un passé glorieux, frères, nous séparerons-nous ? Ne nous serrons-nous pas plutôt les uns contre les autres, dans la bonne et la mauvaise fortune ? J'entends la Bretagne crier de ses myriades de voix humaines : "Fils, restez unis, dans un seul tout, avec le cœur et l'âme de la Bretagne !... Une seule vie, un seul drapeau, une seule flotte, un seul trône !..."

Bretons, gardez ce qui est à vous !

Et que Dieu nous garde tous !

Madame Albani a chanté ce morceau avec cet art exquis, cette voix d'une pureté et d'un charme si rares qui lui ont fait une place à part parmi les grandes artistes contemporaines. L'éclat d'un talent si parfait est encore relevé, chez la cantatrice canadienne, par l'expression ouverte et sincère d'une physionomie restée vraie à travers tous les rôles qu'impose la scène, par la modestie de l'attitude, reflet d'un caractère délicat et d'une vie uniquement partagée entre les devoirs du foyer et le culte du grand Art. L'auditoire a fait un grand triomphe à Madame Albani. A ce triomphe se mêlaient les acclamations émues de quelques-uns de ses compatriotes, perdus dans la foule, et qui, d'un cœur reconnaissant, saluaient en elle, au-dessus de l'artiste inspirée, la Canadienne, la *glorieuse Canadienne*.

Le Prince de Galles, en sa qualité de Président de l'Exposition, a adressé ensuite à la Reine une allocution au cours de laquelle il a rappelé, en des termes qui ont visiblement touché Sa Majesté, la part prise par le Prince Albert à la première exposition universelle, il y a trente-cinq ans.

Après avoir terminé son allocution, le Prince a présenté à la Reine la clef de l'Exposition, et Sa Majesté a lu alors d'une voix forte et avec une grâce de diction parfaite le discours suivant :

Je reçois avec la plus grande satisfaction l'adresse que vous m'avez présentée sur l'ouverture de l'Exposition.

J'ai remarqué avec un vif et toujours croissant intérêt la manière dont vous avez rempli les fonctions qui vous ont été confiées par la commission royale, et je suis heureuse de constater le résultat de vos efforts, efforts qui se sont traduits par la magnifique exposition que nous voyons aujourd'hui.

Je suis profondément touchée de l'allusion que vous avez faite à la cérémonie de 1851, et je partage entièrement l'opinion que vous avez exprimée que si le prince consort, mon époux bien-aimé, vivait encore, il aurait assisté avec le plus vif intérêt au développement de ses idées, et j'ajouterai qu'il aurait vu avec plaisir notre fils prendre la direction du mouvement dont il a été le promoteur.

Je me joins de cœur avec vous pour souhaiter que cette entreprise serve à stimuler les intérêts commerciaux et les relations entre toutes les parties de mes domaines, en encourageant les arts de la paix et de l'industrie, et en resserrant l'union qui existe actuellement entre toutes les parties de mon empire.

A la suite de ce discours, qui s'est terminé au milieu des acclamations, l'Archevêque de Canterbury a dit une courte prière; puis, Madame Albani a chanté *Home sweet home* avec une telle profondeur de sentiment, une inspiration si élevée, que la Reine elle-même, touchée au cœur par ces accents qui semblaient ceux mêmes de la patrie, a donné le signal des applaudissements.

Sa Majesté a ensuite quitté l'estrade, accompagnée de sa suite, après avoir répondu avec une bonne grâce charmante aux démonstrations qui la saluaient une dernière fois, et lui témoignaient la reconnaissance du peuple anglais et des représentants des colonies, pour l'éclat qu'elle venait de donner par sa présence à cette grande fête coloniale.

## LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION SCOLAIRE

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

LONDRES, 1886.

Le Département de l'Instruction publique vient de publier le *catalogue de l'Exposition scolaire* de la province de Québec, dans le concours colonial de Londres. Voici quelques extraits de ce catalogue.

Les Membres de la commission scolaire de la province de Québec publient d'abord la note suivante :

“ Notre exposition scolaire est loin, nous devons l'avouer, de donner une idée exacte du degré d'avancement de l'Instruction publique dans la province de Québec.

“ Le temps trop limité que nos maisons d'éducation supérieure et nos écoles primaires ont pour se préparer au grand concours scolaire auquel toutes les colonies de la Grande Bretagne ont été conviées, a été cause de bien des abstentions regrettables. Car, plusieurs de nos institutions de l'un et de l'autre sexe, parmi celles qui pouvaient figurer le plus avantageusement dans cette joute intellectuelle, ne se trouvant pas suffisamment préparées, et craignant peut-être de risquer une réputation légitimement acquise, n'ont pas répondu à notre appel.

“ Telle qu'elle est, notre exposition, due uniquement à l'initiative propre de toutes les maisons d'éducation supérieure ou écoles primaires qui y prennent part, représente les travaux journaliers de chacune d'elles.

“ Cependant nous osons espérer que—étant données ces circonstances,—ces spécimens de notre système d'enseignement scolaire ne seront pas trop désavantageusement appréciés par les hommes spéciaux et compétents qui seront appelés à les juger.

### “ LA COMMISSION SCOLAIRE.”

Vient ensuite le catalogue proprement dit, et d'abord, sous le numéro 1, les articles ci-après, envoyés par le Département même de l'Instruction publique.

Lois sur l'Instruction publique de la province de Québec.

Acts respecting Education and Schools in the Province of Quebec.

Rapports du Surintendant de l'Instruction publique, en français et en anglais.

Cahiers de blancs, de formules, etc.

Série des rapports des ministres et surintendants de l'Instruction publique, en français et en anglais.

“ Journal de l'Instruction publique ” de 1857 à 1879.

“ Journal of Education ” de 1857 à 1879.

“ Educational Record ” de 1883-84-85.

“ Journal de l'Éducation ” publié par Rolland et fils, Montréal, année 1880.

“ Journal de l'Instruction publique ” publié par Rolland et fils, Montréal, années 1881-82-83-84.

“ Journal d'Éducation ” publié par Léger Brousseau, Québec, année 1881.

“ L'École primaire ” publié par M. J. B. Cloutier, professeur de l'École Normale Laval, Québec, année 1880.

“ L'Enseignement primaire, ” par le même, 1881-82-83-84-85.

Une série des livres en usage dans les écoles catholiques.

Une série des livres en usage dans les écoles protestantes.

Bulletins d'inspection—français et anglais.

Circulaires de M. l'inspecteur N. Miller.

Tableau stéréométrique, par M. Ch. Baillargé, ingénieur.

Appareil Larochelle, contenant une série de cartes géographiques, publiées par le département de l'Instruction publique.

Carte de la province de Québec, par M. Eugène Taché, assistant commissaire des Terres de la Couronne.

Carte des cantons de l'Est de la province de Québec, publiée sous la direction de M. Selwyn.

Carte régionale comprenant les comtés de St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Montcalm, l'Assomption, Jacques-Cartier, Hochelaga, Laval, Terrebonne, Soulanges, Vaudreuil, Deux-Montagnes et Argenteuil, par MM. E. A. Genest et C. E. Gauvin, du département des Terres de la Couronne.

Carte régionale comprenant les comtés de Portneuf, Québec, Montmorency, Charlevoix et parties des comtés de Saguenay, Chicoutimi, Champlain et St-Maurice, par M. Jules Taché, du département des Terres de la Couronne.

Carte régionale comprenant les comtés de Témiscouata, Kamouraska, l'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis et parties des comtés de Beauce, Lotbinière et Mégantic, par M. Jules Taché, du département des Terres de la Couronne.

Carte régionale comprenant les comtés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé, par M. Jules Taché, du département des Terres de la Couronne.

Carte des chemins de fer du Canada.

Carte du Manitoba.

Vue de Montréal en 1725.

Arbre généalogique des présidents de la société de St-Jean-Baptiste de Montréal.

Un missel publié par Léger Brousseau, Québec, 1881.

No 2

UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC.

Cadre contenant les vues photographiques de l'Université Laval, du Grand Séminaire, de la Faculté de Théologie, de l'École de Médecine; des Musées de Physique, de Zoologie, de Minéralogie, de Numismatique et de Peinture; de la Bibliothèque. Annuaire de l'année 1885-86.

No 3

UNIVERSITÉ MCGILL.—(Montréal)

Volume contenant la charte, l'histoire, etc., de l'Université.

Album contenant 75 photographies.

3 volumes contenant les programmes, règlements, etc.

2 séries de questions d'examen de 1881 à 1885.

2 catalogues de la bibliothèque.

1 " du musée scientifique.

12 copies du rapport annuel.

11 ouvrages classiques publiés par des professeurs de l'Université.

Plusieurs exemplaires de rapports spéciaux et conférences.

No 4

BISHOP'S COLLEGE—(Lennoxville)

3 Vues photographiques de l'université.

2 Volumes contenant des programmes, règlements, etc.

No 5

SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Vues photographiques :

Séminaire de Québec—Vue extérieure.

" 3 vues intérieures.

" Pensionnat de l'Université.

" Chapelle.

" 3 vues du jardin.

3 vues de la maison de campagne (Maizerets)

Un cahier contenant des compositions de plusieurs élèves.

No 6

COLLÈGE DE ST-HYACINTHE

2 vues photographiques du collège et séminaire de St-Hyacinthe.

Souvenir de la réunion générale des élèves du séminaire de St-Hyacinthe les 25 et 26 juin 1878—(brochure).

Histoire du séminaire de St-Hyacinthe, seconde partie—(brochure, suite de la précédente).

Discours prononcé par M. Raymond, V. G., à la translation du corps de Messire Girouard, au séminaire de St-Hyacinthe, le 17 juillet 1861.

Dissertation sur le Pape, par M. Raymond, supérieur du séminaire de St-Hyacinthe.

Entretien sur les études classiques, par J. S. Raymond, prêtre.

De l'harmonie dans ses rapports avec la religion, par Mgr Raymond.

Eloge de Messire L. S. Desaulniers.

Entretien sur St Thomas d'Aquin, à l'occasion du sixième centenaire célébré en son honneur.

Devoirs du citoyen—Discours prononcé à la distribution des prix du séminaire de St-Hyacinthe, le 6 juillet 1875.

No 7

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION

Historique du collège de l'Assomption.

Fondateur, supérieur, professeurs et élèves du collège, de 1833 à 1883—(brochure).

Annuaire de 1884-85.

Deux plans de la ferme école dépendant du collège.

No 8

COLLÈGE DE CHICOUTIMI

25 cahiers d'écriture.

44 cahiers de devoirs journaliers.

No 9

COLLÈGE DE STE-THERÈSE

- Vue photographique du collège.
- Historique de l'institution.
- Prospectus, programme, annuaire.
- Les Annales Thérésiennes, publiées par le collège, années 1884-85 et partie de l'année 1885-86.

No 10

COLLÈGE DE LÉVIS

- 2 vues photographiques du collège.
- Annuaire de 1884-85.
- 16 cahiers de composition (cours classique).
- 26 " d'écriture et devoirs journaliers (cours commercial).
- 9 " de tenue des livres (cours commercial).
- Vie de Mgr Deziel, fondateur du collège de Lévis, par Jos. Ed. Roy.
- Questions d'Histoire littéraire, par l'abbé V. Charland, professeur de littérature au collège.
- Discours sur Napoléon I, par M. Bernier, élève du collège.
- Annales de la Bonne Ste Anne.

No 11

ÉCOLE NORMALE LAVAL—(Québec)

- Historique de l'école normale Laval, par M. l'abbé Bégin, principal.
- Rapport spécial en vue de l'exposition coloniale de Londres, par J. B. Cloutier, professeur.
- Plan (dessin linéaire) des communs du château St-Louis, résidence des gouverneurs français—école normale des élèves-maîtres—par M. Louis F. Belleau, élève.
- Vue photographique du même.
- Vue photographique du monastère des Ursulines, où est établie l'école normale des élèves-maîtresses.

Section des élèves-maîtres

- 1 cahier de compositions littéraires.
- 22 " d'écriture.
- 19 " de dictées et analyses, 1ère division.
- 11 " de thèses de philosophie et sciences.
- 1 " de thèmes et versions latins.
- 58 feuilles de dessin linéaire appliqué à l'industrie, accompagnées d'une note explicative du principal.

Section des élèves-maîtresses

- 1 cahier de compositions littéraires.
- 31 " d'écriture.
- 31 " de dictées et analyses, 1ère division.
- 25 " " " 2e " "
- 1 carte de la Nouvelle-France, par Mlle Amélie Martel, élève.
- 1 carte de la Palestine par Mlle Emélie Brunau, élève.

Ouvrages classiques publiés par les professeurs de l'école normale Laval.

Par M. le professeur J.-B. Cloutier :

- Livres des Enfants.
- Grammaire française.
- Devoirs grammaticaux.
- Leçons de choses.

Par M. le professeur F.-X. Toussaint :

- Abrégé d'Histoire du Canada.
- " de Géographie moderne.
- Petit abrégé de Géographie moderne.
- Traité élémentaire d'Arithmétique.

- Recueil d'exercices No 1.
- Recueil d'exercices No 2.
- Clef du recueil d'exercices No 2.

Par M. le Professeur N. Lacasse :

- Grammaire française.
- Traité d'analyse grammaticale.
- Exercices orthographiques.
- Corrigé des exercices orthographiques.
- Traité de tenue des livres.

No 12

ÉCOLE NORMALE MCGILL (Montréal)

- Album contenant 12 vues photographiques.
- 3 cahiers de figures mathématiques, des cours élémentaire, modèle et académique.
- 9 cahiers d'exercices de l'école modèle annexe.
- 1 carton de cartographie et de dessin.

No 13

ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER—(Montréal)

- Vue photographique de la façade de l'école normale Jacques-Cartier.
- 22 cahiers numérotés de 1 à 22, cours de dessin de M. J. B. Demers.
- 2 cahiers, étude d'ornements, d'après modèle.
- 1 cahier, étude de paysage, " "
- 2 cahiers, étude de figure, " "
- 1 cahier, étude d'animaux, " "
- 1 cahier, objets divers, " "
- 2 petits cahiers, indiquant les *Bons points* pour récompense.
- 8 cahiers composés de l'Annuaire, des rapports d'examen, et du tableau de la division du temps de l'école normale.
- 4 cahiers comprenant le programme de l'école annexe, une liste de distribution de prix, etc., etc.
- 3 tableaux pour l'enseignement de l'histoire d'après la méthode de Zaba.

Plus :

- Un certain nombre d'Annales, de programmes de l'école annexe, des états de service de l'école normale.

## ÉCOLE POLYTECHNIQUE (MONTREAL)

## No 14

*Cahiers de notes du cours*

- 8 cahiers—cours préparatoire.  
 15 “ “ de 1re année.  
 7 “ “ de 2e “  
 10 “ “ de 3e “

*Cours de dessin*

- 16 feuilles—année préparatoire.  
 26 “ Dessin au lavig.  
 10 “ “ de topographie.

*Travaux de fin d'études*

- 3 questions industrielles, projets et devis.  
 7 chemins de fer, constructions civiles.

## No 47

CHICOUTIMI (Chicoutimi)—*Sœurs du Bon Pasteur*

Envoi.

- 1 cahier de devoirs journaliers par plusieurs  
 élèves, cours préparatoire.  
 1 cahier de devoirs journaliers, cours modèle.  
 “ “ cours académi-  
 que.

1 Tableau historique.

7 cahiers de dessin.

1 Herbar.

1 Album d'ouvrages à l'aiguille et au crochet.

## No 52

COOKSHIRE (Compton)—*Ecole modèle*

Vue photographique de l'école.

10 feuilles de cartographie.

10 “ de dessin.

12 cahiers d'écriture.

5 séries de devoirs journaliers.

## No 76

ST-JEAN (St-Jean)—*Académie dissidente*

1 vue photographique de l'école.

1 cahier de circulaires, programmes, etc.

18 “ de devoirs journaliers.

9 séries de réponses d'examen.

35 feuilles de cartographie.

3 séries de feuilles de dessin.

3 morceaux de peinture à l'huile.

3 cartes d'ouvrages manuels.

## No 90

LÉVIS, N.-D. DE (Lévis)—*Couvent*Précis historique et vue photographique du Cou-  
vent.

Envoi.

9 cahiers d'écriture.

1 “ de tenue des livres.

Album (herbar et dessins).

## No 95

LA MALBAIE (Charlevoix)—*Sœurs de la Charité*

Précis historique du couvent.

3 cahiers d'écriture.

5 “ de devoirs journaliers.

4 “ d'arithmétique.

1 “ de concours d'histoire d'Angleterre.

1 “ de poésies.

1 “ de cartographie.

Album d'ouvrages à l'aiguille et au crochet.

Les Numéros 101 à 117 du Catalogue  
 donnent les détails des envois faits par  
 les écoles relevant des Commissaires d'é-  
 coles catholiques de Montréal, savoir :  
 l'Académie commerciale du Plateau ; les  
 écoles Montcalm, Champlain, Sarsfield,  
 Belmont, Olier ; les écoles des dames ou  
 demoiselles Marchand, Cronin, Gravel,  
 Dorval, Cornwell, Généreux, Montreuil,  
 Désormeaux, Blanchard, E. Thibodeau,  
 P. Thibodeau. (Voir la Notice spéciale.)

## No 118

ÉCOLES DES COMMISSAIRES PROTES-  
TANTS DE MONTRÉAL.10 vues photographiques de maisons d'écoles  
encadrées.

10 cartes géographiques encadrées.

4 dessins encadrés.

3 cartons de cartes géographiques et de dessin.

3 albums d'ouvrages à l'aiguille et au crochet.

6 cartes

1 cahier de questions d'examens.

100 copies du programme et de l'historique du  
bureau des commissaires protestants de  
Montréal.6 cahiers de compositions d'examen—High  
school.4 cahiers de compositions d'examen—prépa-  
ratoire.

7 cahiers de compositions d'examen—filles.

2 “ “ “ *senior school*

50 “ “ “ écoles élém.

## No 134

QUÉBEC—*Couvent du Bon Pasteur*

Vue photographique du couvent.

Exposé de la méthode d'enseignement  
suivie dans la communauté.5 cahiers de devoirs journaliers, des cours  
élémentaire, modèle et académique.

1 herbar.

No 143

SILVERBROOKE (Ville)—*Commissaires d'écoles protestants*

- 20 exemplaires du programme et précis historique du bureau des commissaires.
- 6 vues photographiques de maisons d'écoles.
- 16 cahiers d'écriture.
- 11 " de dessin.
- 1 " de présence des élèves.

No 164

ÉCOLE DE DESSIN DE M. J. CHABERT (Montréal)

- 206 feuilles de dessins d'après les grands maîtres, d'après la bosse, d'après nature, la plante vivante, l'ostéologie et la myologie.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE

I. LA PHYSIONOMIE DE L'HOMME.

Lorsque l'âme est tranquille, toutes les parties du visage sont dans un état de repos ; leur proportion, leur union, leur ensemble marquent encore assez la douce harmonie des pensées, et répondent au calme de l'intérieur ; mais, lorsque l'âme est agitée, la face humaine devient un tableau vivant, où les passions sont rendues avec autant de délicatesse que d'énergie, où chaque mouvement de l'âme est exprimé par un trait, chaque action par un caractère, dont l'impression vive et prompte devance la volonté, nous décele et rend au dehors par des signes pathétiques les images de nos secrètes agitations.

C'est surtout dans les yeux qu'elles se peignent et qu'on peut les reconnaître : l'œil appartient à l'âme plus qu'aucun autre organe, il semble y toucher et participer à tous ses mouvements, il en exprime les passions les plus vives et les émotions les plus tumultueuses, comme les mouvements les plus doux et les sentiments les plus délicats ; il les rend dans toute leur force, dans toute leur pureté, tels qu'ils viennent de naître ; il les transmet par des traits rapides qui portent dans une autre âme le feu, l'action, l'image de celles dont (1) ils partent. L'œil

(1) D'où

reçoit et réfléchit en même temps la lumière de la pensée et la chaleur du sentiment : c'est le sens de l'esprit et la langue de l'intelligence. (BUFFON.)

II. JUGEMENT SUR FRANKLIN.

Franklin eut tout à la fois le génie et la gloire. Sa vie, constamment heureuse, est la plus belle justification de la Providence. Il ne fut pas seulement grand, il fut bon ; il ne fut pas seulement juste, il fut aimable. Sans cesse utile aux autres, d'une sérénité inaltérable, enjoué, gracieux, il attirait par les charmes de son caractère, et captivait par les agréments de son esprit. Personne ne contait mieux que lui. Quoique parfaitement naturel, il donnait toujours à sa pensée une forme ingénieuse, et à sa phrase un tour saisissant. Il parlait comme la sagesse antique, à laquelle s'ajoutait la délicatesse moderne. Jamais morose, ni impatient, ni emporté, il appelait la mauvaise humeur *la malpropreté de l'âme*, et disait que la vraie politesse envers les hommes doit être la bienveillance. Son adage favori était que *la noblesse est dans la vertu*. Cette noblesse, qu'il aida les autres à acquérir par ses livres, il la montra lui-même dans sa conduite. Il s'enrichit avec honnêteté, il se servit de sa richesse avec bienfaisance, il négocia avec droiture, il travailla avec dévouement à la liberté de son pays et aux progrès du genre humain. (MIGNET.)

III. DE LA MORSURE DES SERPENTS.

On sait qu'il y a plusieurs espèces de serpents dont les morsures sont venimeuses. Toutes sont pourvues d'une glande considérable située sous chaque œil et renfermant un poison très actif ; cette glande a un goulot ou conduit extérieur qui vient aboutir à un crochet ou dent aiguë, percée près de son extrémité d'un petit canal, et se fixant à l'os maxillaire supérieur. Quand l'animal mord, les muscles qui élèvent la mâchoire et qui sont appliqués contre la glande, la compriment en se contractant ; le venin en sort, coule dans le canal de la dent, et est versé dans la plaie que fait celle-ci.

Le venin a une saveur grasse, qui n'est ni âcre ni brûlante, il peut être avalé impunément ; mais il est un poison violent, lorsqu'il est en contact avec des vaisseaux absorbants déchirés, et qu'il est porté dans la circulation du sang. Il est plus

énergique chez les espèces des pays chauds, et agit en raison de sa quantité sur les plus petits animaux plus que chez les grands : il est inoffensif pour certaines espèces, et fait périr l'animal qui le possède lorsque celui-ci vient à se mordre.

De tous les serpents venimeux, ceux dont les crochets sont mobiles sont les plus dangereux. Ces crochets se cachent dans un repli de la gencive quand le serpent ne veut pas s'en servir, et ils se redressent quand le serpent veut mordre. Il y a derrière chaque dent plusieurs germes destinés à la remplacer si elle se casse dans la plaie. (Extrait des *Petites Lectures*.)

J. O. C.

### DICTÉES SYNTAXIQUES

Fonction de l'adjectif et du participe employé comme adjectif.

#### I

Élevé sur sa tige et rempli de fraîcheur,  
Le lis à mes regards étale sa blancheur.

(ROSSER.)

Soumis avec respect à sa volonté sainte,  
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

(RACINE.)

Nourri dans ta maison, en l'amour de ta loi,  
Il ne connaît encor d'autre père que toi.

(IDEM.)

Ainsi forcé de se découvrir, l'infortuné Gaulois  
montre la tête.

(CHATEAUBRIAND.)

Captifs chez un peuple inhumain,  
Nous arrosions de pleurs les rives étrangères,  
Et le souvenir du Jourdain,  
A l'aspect de l'Euphrate, augmentait nos misères.

(LEFRANC DE POMPIGNAN.)

Echappée aux réseaux de l'oiseleur cruel,  
Plus vive, plus heureuse, aux campagnes du ciel,  
Philomèle chante et s'élançe.

(ANDRÉ CHÉNIER.)

Mais, sans cesse ignorants de nos propres besoins,  
Nous demandons au Ciel ce qu'il nous faut le moins.

(BOILEAU.)

Attiré par la nouveauté, mais esclave de l'habitude, l'homme passe sa vie à désirer le changement et à soupirer après le repos.

(LÉVIS.)

Insensible à la vie, insensible à la mort, [dort.  
Il ne sait quand il veille, il ne sait quand il meurt.]

(RACINE.)

Fier de sa noblesse, jaloux de sa beauté, le cygne semble faire parade de tous ses avantages.

(BUFFON.)

Coupables envers la religion, les menteurs outragent l'image sacrée de la vérité ; coupables envers la société, ils semblent faire leurs efforts pour la détruire.

## II

Formée pour nos misères et nos besoins, la religion chrétienne vient nous offrir sans cesse le double tableau des chagrins de la terre et des joies célestes. (CHATEAUBRIAND.)

Pareil au cèdre, il cachait dans les cieus  
Son front audacieux.

(RACINE.)

Instruits par leurs prophètes à obéir aux rois à qui Dieu les avait soumis, leur fidélité (la fidélité des Juifs) fut inviolable.

(BOSSUET.)

Accountumés aux beautés qui s'offrent à nos regards, nous négligeons d'admirer la sagesse dont elles portent l'empreinte.

(DESDOITS.)

Plein de son propre mérite, le vaniteux ne croit pas à celui des autres.

Abrutis par des passions monstrueuses, ils marchent à tâtons sur le bord de l'abîme ; l'esprit d'ivresse et de vertige les assoupit.

(FÉNELON.)

Affable à tous avec dignité, elle savait estimer les uns sans fâcher les autres.

(BOSSUET.)

Vaincu, mais plein d'espoir, et maître de Paris,  
Sa politique (la politique de lui) habile, au fond de sa retraite,

Aux ligueurs incertains déguisait sa défaite.  
Appliqué sans relâche au soin de me punir,  
Au comble des douleurs tu m'as fait parvenir.

(RACINE.)

Simple ou pompeuse, une épitaphe est la dernière expression de la vanité de l'homme.

Aussi intrépide que son maître, le cheval voit le péril et l'affronte.

(BUFFON.)

Perçé bientôt de toutes les lances, blessé de ces traits pénétrants dont le fer courbé reste dans la plaie, l'animal bondit dans l'arène, pousse d'horribles mugissements...

(FLORIAN.)

Borné dans sa nature, infini dans ses vœux,  
L'homme est un Dieu tombé qui se souvient [des cieus.]

(LAMARTINE.)

Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,  
Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

(VOLTAIRE.)

Soutenus de puissance, assistés d'artifices,  
Notre seul intérêt (l'intérêt de nous) fera notre justice.

Puis-je croire qu'assise au trône des Césars,  
Une si belle reine offensât ses regards ?

(RACINE.)

Attaché près de moi par un zèle sincère,  
Tu me contais alors l'histoire de mon père.

(IDEM.)

Condamnés en naissant, dans leur triste abandon,  
[don,  
Ils ont reçu le jour sans recevoir un nom.

(DELILLE.)

Lassés d'un vain loisir, et libres de leurs maux.  
Les vers veulent alors commencer leurs travaux.

(ROSSET.)

J. O. C.

FETE DES ARBRES

A L'ACADÉMIE COMMERCIALE DE MONTRÉAL

Le lundi 10 mai 1886 avait été désigné par l'autorité publique comme jour de la fête des arbres (*Arbor day*) dans la province de Québec. A Montréal, les arbres étaient eux-mêmes en fête, c'est-à-dire en feuilles depuis bien des jours déjà; les arbres fruitiers formaient de superbes bouquets de fleurs, et il était impossible, dans ces conditions, de transplanter des arbres sans les exposer à périr.

C'est pourquoi, à l'Académie commerciale du Plateau, les élèves ont été réunis dans la grande salle des fêtes, et le congé du jour a été ouvert par une causerie faite à propos des arbres, par M. A. Michel, bibliothécaire à l'établissement. Voici les traits principaux de cet entretien.

Les arbres contribuent largement à l'embellissement des villes et des campagnes, en ornant, ombrageant et embaumant nos rues, boulevards, avenues, jardins et bosquets; à eux seuls, ils constituent les bois et les forêts, qui, dans les sites élevés, entretiennent la fraîcheur de l'air, et retiennent les eaux d'alimentation de nos rivières et de nos fleuves; de plus, avec toute la masse des plantes vertes, ils résolvent perpétuellement, par une admirable disposition de la divine Providence, le problème de la revivification de l'air atmosphérique, continuellement altéré et gâté par la combustion de nos foyers, et par la respiration de tous les êtres animés: les plantes, en effet, se nourrissent de l'acide carbonique que nous rendons dans l'acte de la respiration, et elles rejettent à leur tour le gaz oxygène qui redonne à l'air ses qualités vivifiantes.

Une multitude de fruits nous viennent des arbres: pommes, poires, pêches, abricots, amandes, prunes, dattes, figues, oranges, citrons, noix, noisettes, châta-

gnes, etc.; à quoi il convient d'ajouter le raisin, avec son jus si précieux, le vin, qui réjouit le cœur de l'homme, et quelquefois, hélas! fait tourner sa tête. Le thé, le café, le chocolat, la salsepareille, etc., viennent d'arbres ou d'arbustes; il en est de même du coton, si utile dans l'habillement. Le tilleul nous donne ses graines, dont l'infusion peut remplacer le thé; l'érable nous donne un excellent sucre; l'écorce de quinquina est un fébrifuge justement célèbre; l'écorce du chêne et de divers autres bois, fournit le tan, si utile pour la préparation des cuirs; l'écorce du chêne liège nous donne les bouchons; l'encre à écrire et beaucoup de teintures viennent des bois de Campêche et du Brésil; on utilise aussi les parfums, résines et gommés des arbres, et parmi ces gommés, il faut signaler surtout le caoutchouc, dont les applications sont si nombreuses; de la substance même du bois, on tire du vinaigre, un alcool qu'on nomme esprit de bois, de l'huile de bois, et l'on peut même en tirer du gaz d'éclairage; la fibre du bois peut être triturée, moulue, réduite en pulpe, et sous cette forme, elle entre en une proportion plus ou moins considérable dans la pâte à papier; la sciure ou poussière de bois, mise en pâte, moulée et comprimée, fournit de jolis articles qu'on peut polir et travailler au tour.

Outre ces innombrables produits que l'on tire des arbres, le bois lui-même, à son état naturel, constitue une richesse immense, par la multitude et la variété de ses usages. A l'état brut, c'est du bois de chauffage, servant à alimenter nos foyers de maisons, ainsi que certaines forges et des hauts-fourneaux; il nous donne aussi la braise et le charbon de bois.

Equarri et façonné, il devient bois de construction, et sert à établir les charpentes des toits et des planchers, les poteaux de soutien, les carcasses ou charpentes des navires et bateaux, des wagons et voitures, les escaliers et les maisons de bois; les fondeurs en métaux exécutent d'abord en bois les objets à reproduire en fonte, afin de pouvoir préparer les moules dans lesquels le métal fondu doit être coulé.

Débité en planches, le bois sert à garnir les planchers et les lambrissages, et il entre sous cette forme dans tous les travaux de menuiserie et d'ébénisterie, et par

suite dans la variété indéfinie des meubles de maisons, d'ateliers et d'églises, comme sièges, bancs, tables, lits, armoires, buffets, coffres, cuves, tinettes, tonneaux, foudres, étagères, cases de magasins, comptoirs, autels, stalles, confessionnaux, chaires à prêcher, balustrades, buffets et tuyaux d'orgues, statues et statuettes; instruments de musique, comme violons, flûtes, clarinettes, hautbois, pianos et harmoniums; objets en bois ou autres bois fins.

Le bois entre dans la construction d'un grand nombre de machines ou d'appareils, comme roues hydrauliques, moulins, presses, machines à tisser, instruments agricoles, outils du charpentier, du menuisier et de la plupart des ouvriers, instruments de dessin et d'arpentage, etc.; on construit même des horloges en bois, et les pendules champêtres nommées coucou.

En suivant les diverses phases de notre existence, nous trouvons toujours et partout le bois à notre service: dans nos maisons, nous sommes abrités par un toit dont la charpente est en bois; nous marchons sur un plancher de bois; tout autour de nous, les murs, dans la partie inférieure, sont garnis de bois; nous allons d'un étage à l'autre par un escalier de bois; nous travaillons et nous prenons nos repas sur une table de bois, nous nous asseyons sur un siège de bois, la nuit nous reposons dans un lit de bois; en allant dans nos rues, nous marchons le plus souvent sur un trottoir en bois. Oui, toujours et partout nous trouvons le bois à notre service; et cela est tellement vrai que si, tout à coup, on nous ôtait tout le bois qui nous sert, nous serions immédiatement condamnés à une existence misérable et désolée, ou plutôt nous serions condamnés à une mort prochaine et inévitable: il n'y a pas un seul instant de notre existence où nous ne nous servions du bois.

Dans le temps consacré par l'Eglise à honorer la Passion de Notre-Seigneur, nous entendons chanter une hymne où se trouve citée cette parole du roi David: *Regnavit a ligno Deus*: "Dieu a régné par le bois." Le bois de la Croix est devenu, en effet, l'instrument de la rédemption du monde, et la Croix, qui couronne si heureusement nos édifices religieux, est vénéralée dans l'univers entier par toutes les nations civilisées.

Ainsi, à tous les points de vue, nous devons voir, dans la contemplation des arbres et dans la vue des richesses sans nombre que nous en tirons, des marques continues de la bonté de Dieu envers nous, et des appels répétés à la reconnaissance que tant de bienfaits doivent exciter dans nos cœurs.

Après ces réflexions, Monsieur John Ahern, professeur à l'Ecole commerciale, en a reproduit les principaux passages en anglais, en y mélangeant avec une gracieuse élégance ses propres pensées, et en y ajoutant quelques idées fort utiles. Il a cité, comme un bel exemple à suivre par les possesseurs de forêts, la règle suivie par le Séminaire de Québec dans l'exploitation des bois qu'il possède à Saint-Joachim: ces bois sont divisés en trente zones, et chaque année il n'est fait de coupe que dans une seule zone, de sorte qu'on ne revient à la même zone que tous les trente ans.

Monsieur U. E. Archambault, principal de l'Ecole, a clos cette petite fête, en disant aux élèves que si l'on ne pouvait, vu l'avancement de la saison, planter de nouveaux arbres, il fallait planter au moins quelques arbustes, et prendre la bonne résolution de ne jamais rien faire qui puisse nuire à la bonne venue des arbres, qui sont un si grand trésor pour le pays.

---

JOURNAL  
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES  
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS  
Par Livraisons de 32 pages

CONDITIONS D'ABONNEMENT:

Le prix d'abonnement est **D'UN DOLLAR** ou de **DEUX DOLLARS** par an payables d'avance. Ceux qui paieront cette dernière somme recevront en prime un magnifique volume, relié en toile, des *Oeuvres complètes de l'abbé H. E. Casgrain*.

Nous espérons que, vu les sacrifices considérables que nous avons dû faire pour l'impression et la publication du présent journal, tous les instituteurs et institutrices se feront un devoir de nous expédier le plus tôt possible le prix de leur abonnement.

C. O. BEAUCHEMIN & FILS,  
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES,  
Nos 256 et 258, rue St-Paul, Montréal.

N. B.—Les annonces pour *demandes d'instituteurs et situations demandées*, seront publiées pour le prix de \$1.50, et \$1.00 pour les abonnés du journal; les autres annonces seront insérées au prix de 10 centins la ligne pour chaque insertion. Il est entendu que nous chargerons un tarif spécial pour les annonces à long terme.

# LE COLLECTIONNEUR

JOURNAL, MENSUEL

Publié dans l'intérêt des Amateurs, des Antiquaires, etc, etc.

☞ A B O N N E M E N T : ☞

POUR LE CANADA ET LES ETATS - UNIS, . . . \$0.50  
POUR LES AUTRES PAYS, . . . . . 0.65

☞ COPIES SPÉCIMEN DU JOURNAL ENVOYÉES GRATIS SUR DEMANDE. ☞

---

---

## ATLAS NUMISMATIQUE DU CANADA

MONTREAL 1883

L'ouvrage le plus récent et le plus complet, contenant une description concise de **238** types différents des monnaies et des jetons du Canada, avec **378** vignettes, avec tables de rareté, etc, etc, en français et en anglais; le seul livre qui illustre et décrit toutes nos monnaies canadiennes.

Sur papier fort (seulement 5 copies en mains), . . . . . \$2.00  
Sur papier plus mince, . . . . . 1.50

---

---

## VADE MECUM DU COLLECTIONNEUR

MONTREAL 1885

Bel ouvrage donnant la description de **642** dénominations monétaires du monde depuis les temps les plus reculés, avec les équivalents et la valeur en cours du Canada; aussi une traduction d'un grand nombre d'inscriptions monétaires, de plus une liste des marques des différentes **Monnaies** du monde entier, avec une liste des nombres depuis **1** à **1000**, écrits en **36** langues différentes; le tout suivi d'une liste de **40** alphabets orientaux avec planches photographiées. **113** pages en français et en anglais, sur le même papier que ce journal.

Sur papier fort et bien relié, bien bon marché à . . . . . \$1.00  
L'Atlas Numismatique et le Vade Mecum ensemble . . . . . 2.00

☞ EN VENTE CHEZ L'AUTEUR :

**JOS. LEROUX, M. D.,**

2445, Rue Notre-Dame,

MONTREAL, CANADA.

☞ Recommandez toute lettre contenant de l'argent.

---

Nous recommandons spécialement aux instituteurs de se procurer l'**ATLAS NUMISMATIQUE** du Canada et le **VADE MECUM** du **COLLECTIONNEUR**.

## DICTIONNAIRE COMPLET DE LA LANGUE FRANÇAISE

PAR P. LAROUSSE, AUTEUR DE LA LEXICOLOGIE DES ÉCOLES

31<sup>e</sup> ÉDITION

Illustrée, considérablement augmentée et suivie d'un

## NOUVEAU DICTIONNAIRE

HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, BIOGRAPHIQUE ET MYTHOLOGIQUE

Comprenant environ 4.000 articles concernant le Canada

Les dictionnaires qui sont le plus en vogue dans notre pays renferment à peine quelques indications vagues et incomplètes sur l'histoire et la géographie canadiennes. Cette lacune est d'autant plus regrettable que le Canada prend une importance toujours croissante. Le temps arrive, s'il n'est déjà venu, où il ne sera plus permis, même à l'étranger, d'ignorer le Dominion et les provinces qui le composent ; à plus forte raison, cette ignorance serait inexcusable pour nous, Canadiens. Malheureusement, il n'était pas facile jusqu'ici de se renseigner au sujet de notre pays. Il fallait, pour cela, recourir aux traités spéciaux d'histoire et de géographie, et ces ouvrages ne se trouvent pas toujours sous la main. D'un autre côté, les recherches y sont longues et fastidieuses ; ce n'est qu'après avoir consulté les tables de matières et feuilleté un bon nombre de pages qu'on arrive au renseignement désiré. Le besoin se faisait donc sentir d'un ouvrage plus commode, où l'on pût trouver réunis et rangés dans l'ordre alphabétique, les noms qui se rapportent à l'histoire et à la géographie du Canada. Tel est l'ouvrage que nous offrons aujourd'hui au public. Il forme, croyons-nous, le complément indispensable de tous

les autres dictionnaires, et à ce titre, il a sa place marquée d'avance sur le bureau de l'homme d'étude et d'affaires comme dans l'humble pupitre de l'écolier. A tous il fournira un moyen prompt et facile de se renseigner, à un moment donné, sur une date, un fait ou un personnage de notre histoire, sur une localité quelconque de notre pays.

Nous avons fait entrer dans ce petit dictionnaire tous les noms de quelque importance. Quant aux détails géographiques et biographiques, nous avons dû nous borner aux plus essentiels, pour laisser au volume les proportions d'un livre classique. Nous croyons, pourtant, avoir donné la juste mesure, en suivant le plan des dictionnaires de Larousse et de Bénard, qui jouissent depuis si longtemps de la faveur universelle.

Du reste, nous n'avons épargné ni travail ni dépenses pour assurer à notre ouvrage ce qui en constitue le principal mérite, nous voulons dire l'exactitude. Nous n'avons pas pour cela la prétention de croire ce livre sans défaut. Aussi, loin de redouter la critique, nous la désirons au contraire et la sollicitons. On nous trouvera toujours prêts à profiter des observations qui nous seront faites, à corriger les erreurs et à remplir les lacunes qu'on voudra bien nous signaler. Nous laissons toute montée la composition typographique de notre dictionnaire. Par ce moyen, il sera toujours facile d'y faire les additions et les changements nécessaires ; et si l'ouvrage n'est pas encore parfait, nous avons lieu d'espérer qu'il le deviendra avec le concours bienveillant de toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire et à la géographie de notre pays.

C. O. Beauchemin &amp; Fils, Éditeurs.

MON

180

MON

les comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet ; ch.-l. Montmagny ; 48,253 h.

**Montmagny**, comté de la prov. de Québec (distr. de Montmagny), sur la rive sud du St-Laurent ; ch.-l. St-Thomas de Montmagny ; 15,268 h.

**Montmagny** (*St-Thomas de*), paroisse et village de la prov. de Québec (Montmagny) ; 4,900 h.

**Montminy** (*St-Paul de*), paroisse et village de la prov. de Québec (Montmagny) ; 1,636 h.

**Montmirail**, petite ville de France (Marne). Victoire de Napoléon sur les alliés en 1814.

**Montmorency** (*Mathieu Ier de*), connétable sous Louis VII ; m. en 1160.

**Montmorency** (*Mathieu II de*), grand connétable, prit part à la bataille de Bouvines (1214), et mourut en 1230.

**Montmorency** (*Anne Ier, duc de*), maréchal de France ; fut tué dans un combat contre les calvinistes (1493-1567).

**Montmorency** (*Henri II, duc de*), maréchal de France ; se révolta avec Gaston d'Orléans, et fut décapité (1585-1632).

**Montmorency** (*compagnie de*), formée par M. de Montmorency, vice-roi de la Nouvelle-France, et confiée à Guillaume et Emery de Caen ; dura de 1621 à 1627.

**Montmorency** (*Henri II, duc de*), maréchal de France, vice-roi de la Nouvelle-France (1620-25) ; il remplaça la compagnie des Marchands par une nouvelle compagnie dont il fut le chef et qui se fonda avec la précédente ; céda sa charge, vers 1625, au duc de Ventadour ; m. en 1632.

**Montmorency** (*François de Laval*), V. Laval.

**Montmorency** (*Sault*), village de la province de Québec, ainsi nommé en l'honneur du duc de Montmorency (1634). C'est là qu'eut lieu la fameuse bataille où les Français, avec 10 canons, repoussèrent le général Wolfe qui attaquait leurs retranchements avec 118 pièces de canon et lui firent perdre environ 6,000 hommes (31 juillet 1759).

**Montmorency**, comté de la prov. de Québec (distr. de Québec), sur la rive nord du St-Laurent ; ch.-l. Château-Richer ; 12,222 h.

**Montmorency**, rivière de la prov. de Québec, peu considé-

nable, mais célèbre par la chute qu'elle forme à son embouchure à 6 milles de Québec. Cette chute, qui est un des spectacles les plus grandioses de la province, a 240 pieds de hauteur.

**Montpellier**, ville de France, ch.-l. du dép. de l'Hérault ; 55,000 hab.

**Montpensier** (*Louise d'Orléans, duchesse de*), connue sous le nom de *Mulot*, morte en 1642.

**Montreal**, district judiciaire de la province de Québec ; comprend les comtés de Vaudreuil, Soulanges, Laprairie, Chambly, Verchères, Hochelaga, Laval, Jacques-Cartier, et la cité de Montréal, qui en est le ch.-lieu ; 259,261 h.

**Montréal** autrefois **Ville-Marie**, dans la province de Québec, métropole du commerce de la Péninsule du Canada ; fondée en 1642 par M. de Maisonneuve, au pied du Mont-Royal, d'où lui vient son nom actuel. C'est la plus grande, la plus riche, la plus commerçante, la plus peuplée et la plus belle ville de l'Amérique anglaise. Elle rivalise en importance avec les premières villes des États-Unis, et en beauté avec les villes européennes. Elle est le point central de la navigation transatlantique, des grands lacs, de l'Ottawa et du lac Champlain. Des chemins de fer la relient avec toutes les villes du pays ; 140,747 h. Cette ville fut fondée sur le site d'Hochelaga, par M. de Maisonneuve, le 17 mai 1642 ; nommée Ville-Marie par le supérieur des Jésuites, puis Montréal du Mont-Royal qui la domine ; dévastée par les Iroquois en 1689 ; capitula devant les Anglais en 1760 ; fut prise par Montmorency en 1775 et rendue aux Anglais l'année suivante ; siège du gouvernement de 1844 à 1849.

**Montréal** (*île de*), île de la prov. de Québec, formée par le St-Laurent et la rivière des Prairies, une des branches de l'Ottawa ; longue de 32 milles, large d'environ 10 milles ; comprend neuf paroisses outre la ville de Montréal ; remarquable par sa très grande fertilité ; cédée à M. de St-Sulpice de Paris, en 1663.

**Montréal** (*traité de*), conclu en 1701, par les soins de M. de Cal-